



**HAL**  
open science

# Représenter la province auprès du pouvoir impérial. Les délégations (wufūd) égyptiennes aux trois premiers siècles de l’Islam

Mathieu Tillier

## ► To cite this version:

Mathieu Tillier. Représenter la province auprès du pouvoir impérial. Les délégations (wufūd) égyptiennes aux trois premiers siècles de l’Islam. 2020. halshs-02798233

**HAL Id: halshs-02798233**

**<https://shs.hal.science/halshs-02798233>**

Preprint submitted on 5 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Représenter la province auprès du pouvoir impérial

## Les délégations (*wufūd*) égyptiennes aux trois premiers siècles de l'islam

Mathieu Tillier (Sorbonne Université/UMR 8167 Orient et Méditerranée)

*Résumé* : L'envoi de délégations (*wafd*-s) par des groupes vers le souverain est généralement associé à la politique du Prophète et des premiers califes, notamment Mu'āwīya. En s'appuyant sur l'exemple des délégations égyptiennes auprès du pouvoir impérial aux trois premiers siècles de l'islam, le présent article montre non seulement que le phénomène des délégations continua bien au-delà de l'époque sufyanide, mais que leur composition reflète l'évolution des dominations sociopolitiques à Fustāt. Souvent envoyées par le gouverneur, et constituées d'élites civiles et militaires, ces délégations représentaient la population de la capitale provinciale et maintenaient un lien direct entre celle-ci et le calife.

*Mots clés* : Égypte ; Omeyyades ; Abbassides ; tribus ; ambassades ; *wafd* ; serment d'allégeance ; *bay'a* ; représentation.

*Abstract*: The practice of sending delegations (*wafd*-s) to the ruler has generally been interpreted as typical of the time of the Prophet and the first caliphs, particularly Mu'āwīya. Drawing on the example of Egyptian delegations to the imperial government in the first three centuries of Islam, this article argues that this phenomenon persisted well beyond the Sufyanid period, and that their composition reflected the evolution of socio-political dominations in Fustāt. Often overseen by the governor, and composed of civilian as well as military elites, these delegations represented the population of the provincial capital and maintained a direct link between them and the caliph.

*Keywords*: Egypt; Umayyads; Abbasids; tribes; embassies; *wafd*; pledge of allegiance; *bay'a*; representation.

Dans la seconde moitié du II<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> siècle, le pionnier de la lexicographie arabe, al-Ḥalīl b. Aḥmad al-Farāhidī (m. v. 175/791), définit, dans son *Kitāb al-'ayn*, le *wāfid* comme « celui qui se rend auprès (*yafidu*) du roi de la part d'un groupe (*'an qawm*) à propos d'une conquête (*fath*), d'une affaire (*qadiyya*) ou d'une situation (*amr*). Le groupe l'a envoyé (*awfadū-hu*)<sup>1</sup> ». Le collectif *wafd* (pl. *wufūd*) et le nom verbal correspondant (*wifāda*) sont généralement traduits en français par « délégation » ou « députation »<sup>2</sup>. Les historiens associent surtout cet important concept socio-politique à la période du prophète Muḥammad et au califat de Mu'āwīya (r. 41-

---

Je remercie Naïm Vanthieghem pour sa relecture de cet article et ses précieux compléments bibliographiques.

<sup>1</sup> Al-Ḥalīl b. Aḥmad, *Kitāb al-'ayn*, éd. Maḥdī al-Maḥzūmī et Ibrāhīm al-Sāmarrā'ī, Dār wa-maktabat al-hilāl, s.l., s.d., VIII, p. 80.

<sup>2</sup> H. Lammens, *Études sur le règne du calife omayyade Mo'awiya I<sup>er</sup>*, Imprimerie Catholique, Beyrouth, 1906, p. 60 ; M. Lecker et C. E. Bosworth, « Wufūd », *EP<sup>2</sup>*, XI, p. 238.

60/661-680). Le premier aurait accueilli, en particulier au cours de l'an 9 de l'hégire (630-631), des représentants de tribus venus des quatre coins de la péninsule Arabique ; les califes de Médine, puis Mu'āwiya, continuèrent de recevoir de puissants chefs tribaux. L'historiographie lie ce phénomène à la manière de gouverner de Mu'āwiya, dont l'autorité est souvent comparée à celle du *sayyid* tribal, plus soucieux de persuader que de contraindre<sup>3</sup>. À lire les sources, il ne faut pourtant pas longtemps pour s'apercevoir que l'envoi de délégations auprès de califes est loin de se terminer avec la chute des Sufyānides et qu'il se prolonge bien avant dans la période abbasside.

Le présent article se propose d'étudier le phénomène des délégations dans une province spécifique, l'Égypte. Plusieurs sources narratives relatives à celle-ci permettent de le reconstituer avec quelque précision<sup>4</sup>. Ibn Yūnus al-Ṣadafi al-Misri (m. 347/958) consacra tout d'abord un dictionnaire biographique aux musulmans égyptiens, conservé à travers les seules citations d'auteurs postérieurs et reconstitué par 'Abd al-Fattāh Fathī 'Abd al-Fattāh<sup>5</sup>. Dans les courtes notices qu'il consacre aux élites de sa province, il mentionne systématiquement leur participation à une délégation lorsqu'il en a connaissance. D'autres historiens égyptiens comme Ibn 'Abd al-Ḥakam (m. 257/871), al-Kindī (m. 350/961) et, beaucoup plus tard, al-Maqrīzī (m. 845/1442) évoquent également plusieurs délégations d'Égyptiens auprès du pouvoir central. Le tableau partiel que ces auteurs permettent de recomposer doit être complété par les informations préservées chez des historiens d'autres provinces. Dans son monumental *Ta'rīḥ madīnat Dimāṣq*, en particulier, Ibn 'Asākir (m. 571/1176) recense tous les individus connus pour avoir séjourné à Damas, ce qui est typiquement le cas des Égyptiens qui se rendirent en délégation auprès du calife à l'époque omeyyade, même lorsque celui-ci ne résidait pas à Damas. Nous considérons, dans ces sources, toutes les situations où le verbe *wafada* ou l'un des substantifs dérivés de la même racine (*wafd*, *wifāda*) évoque un individu ou un groupe qui part d'Égypte pour se rendre auprès du pouvoir central afin de rencontrer l'un de ses représentants – le plus souvent le calife. D'autres verbes sont parfois employés par les auteurs, comme *qadima ilā* (« arriver auprès de ») et *haraḡa ilā* (« sortir vers »), et lorsque la situation décrite correspond à la définition que nous venons de donner, ces mentions sont également prises en considération<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> M. Lecker et C. E. Bosworth, « Wufūd », *EP*, XI, p. 238-239 ; G. H. Hawting, *The First Dynasty of Islam. The Umayyad Caliphate AD 661-750*, Routledge, Londres, 2000, p. 62 ; R. S. Humphreys, *Mu'awiya ibn Abi Sufyan. From Arabia to Empire*, Oneworld, Oxford, 2006, p. 93 ; A. Marsham, *Rituals of Islamic Monarchy. Accession and Succession in the First Muslim Empire*, Edinburgh University Press, Édimbourg, 2009, p. 62-66, 90-91.

<sup>4</sup> Nous ne connaissons qu'un seul papyrus qui pourrait faire allusion à une délégation de l'époque omeyyade : *P. Michaelides Q16*, une lettre non datée dans laquelle l'émetteur informe le destinataire que « l'*amīr* [non nommé] ... s'est présenté devant (*daḡala 'alā*) le Commandeur des croyants qui l'a reçu en audience ». Petra Sijpesteijn, l'éditrice de ce document, n'établit pas de lien entre la situation évoquée et le phénomène des délégations égyptiennes. Elle propose d'y voir l'évocation d'une entrevue entre un commandant militaire et le calife Marwān I (en 64/684) ou Marwān II (en 132/750) à l'occasion de leur venue en Égypte. Il semble néanmoins plus probable, au regard des développements qui suivent dans le présent article, que l'*amīr* mentionné dans le papyrus soit tout bonnement un gouverneur d'Égypte parti en délégation auprès du calife. P. Sijpesteijn, « Army Economics: An Early Papyrus Letter related to '*atā*' Payments », dans R.E. Margariti, A. Sabra, P.M. Sijpesteijn (éd.), *Histories of the Middle East: Studies in Middle Eastern Society, Economy and Law in Honor of A.L. Udovitch*, Brill, Leyde-Boston, 2011, p. 247, 263-264.

<sup>5</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ Ibn Yūnus al-Misri*, éd. 'Abd al-Fattāh Fathī 'Abd al-Fattāh, Dār al-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth, 2000.

<sup>6</sup> Nous ne prenons en revanche pas en considération les situations où un individu se rend auprès du calife sans participer à une délégation officielle et sans que la racine *w.f.d.* ne soit employée pour évoquer son voyage.

La mention récurrente, dans les sources biographiques et les chroniques, de la participation d'individus à des délégations appelle d'ores et déjà une remarque. Un certain nombre des personnages listés en annexe ne sont connus qu'en raison de leur implication dans une délégation. Il est d'emblée possible d'en tirer deux conclusions. Cela signifie, en premier lieu, qu'une telle participation constituait un critère de distinction sociale qui justifiait à lui seul d'immortaliser un nom. Il y avait là pour lui, ses descendants et son groupe tribal, une source de prestige comparable, pour la première génération de musulmans égyptiens, à celui d'avoir contribué à la conquête ou, mieux encore, d'avoir été présent « sous l'arbre » lors de la *bay'at al-riḍwān* à al-Ḥudaybiyya<sup>7</sup>. L'on peut ainsi supposer que certaines listes de délégués furent tenues à un stade précoce d'écriture de l'histoire égyptienne<sup>8</sup>. Ce phénomène suggère, en second lieu, que ces délégations apparurent dotées d'un rôle politique majeur, surtout du point de vue des provinciaux : bien qu'elle soit peu détaillée, la chronique d'al-Kindī évoque régulièrement ces délégations comme autant d'événements dignes d'être retenus dans l'histoire égyptienne. Vues du centre, ces délégations retiennent en revanche beaucoup moins l'attention d'un chroniqueur comme al-Ṭabarī (m. 310/923), peut-être parce que les délégations, toutes provinces confondues, ne constituaient qu'une composante relativement banale de la cour.

Le phénomène de la délégation s'offre donc comme un puissant révélateur de dynamiques politiques et sociales. Sur le plan politique, il permet de mieux comprendre l'articulation entre un pouvoir provincial et le centre de l'empire. Henri Lammens voyait dans les *wufūd* du règne de Mu'āwiya une forme de représentation, émanant d'assemblées de notables qui se réunissaient périodiquement dans les grandes mosquées de l'empire et envoyaient des représentants porter leurs demandes au calife<sup>9</sup>. Ce modèle idéalisé de « *self-government* arabe<sup>10</sup> » n'est cependant pas satisfaisant dans la mesure où il sous-estime le rôle des autorités politiques. Bien que les sources évoquent rarement des délégations convoquées par le calife<sup>11</sup>,

<sup>7</sup> Voir M. Tillier et N. Vanthieghem, « Recording Debts in Sufyānid Fustāt: A Reexamination of the Procedures and Calendar in Use in the First/Seventh Century », dans John Tolan (éd.), *Genesis: A Comparative Study of the Historiographies of the Rise of Christianity, Rabbinic Judaism and Islam*, Routledge, Londres, 2019, p. 166-167.

<sup>8</sup> Sur l'importance de telles listes, voir F. M. Donner, *Narratives of Islamic Origins. The Beginnings of Islamic Historical Writing*, The Darwin Press, Princeton, 1998, p. 165-166. Plusieurs listes de ce type établies à l'époque omeyyade nous sont parvenues sur papyrus. Mentionnons par exemple *P.Mird* 71, qui recense des Compagnons ayant participé à la bataille de Badr, ainsi qu'une liste de « compagnons » éditée par Petra Sijpesteijn. Cette dernière mentionne un certain Kaṭīr b. Sa'īd b. Šurayḥ al-Tuḡībī, vraisemblablement le fils d'un secrétaire au *dīwān al-ḡund* que nous retrouverons plus loin parmi nos délégués. Cette liste ne semble donc pouvoir dater du VII<sup>e</sup> siècle comme le propose l'auteur, mais remonte au plus tôt au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. Le terme *ṣahāba* qui figure au début ne peut pas désigner les « Compagnons » du Prophète, mais évoque plus vraisemblablement l'entourage d'un gouverneur. Voir P. M. Sijpesteijn, « A Seventh/Eighth Century List of Companions from Fustāt », dans F. Hoogendijk (éd.), *Sixty-five Papyrological Texts Presented to Klaas A. Worp on the Occasion of his 65th Birthday (P. L. Bat. 33)*, Brill, Leyde, 2008, p. 369-377.

<sup>9</sup> H. Lammens, *Études sur le règne du calife omeyyade Mo'āwiya I<sup>er</sup>*, p. 60-62. Voir également H. Lammens, *Le califat de Yazid I<sup>er</sup>*, Imprimerie Catholique, Beyrouth, 1921, p. 103.

<sup>10</sup> H. Lammens, *Études sur le règne du calife omeyyade Mo'āwiya I<sup>er</sup>*, p. 62. On remarquera que N. Lafi parvient à des conclusions similaires au terme d'un bilan historiographique prenant principalement en compte les travaux de Cl. Cahen, G. Hoffmann et A. Havemann sur des périodes postérieures au IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle : « il existe assurément une expression locale d'auto-gouvernement, confiée dans une médiation dynamique aux notables, nobles *ashrāf* et marchands ». N. Lafi, *Esprit civique et organisation citadine dans l'Empire ottoman (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Brill, Leyde-Boston, 2019, p. 49.

<sup>11</sup> Dans le chapitre qu'il consacre aux délégations, Ibn 'Abd Rabbih (m. 328/940) évoque quelques individus – notamment des femmes – qui furent convoqués par un calife ; ces cas sont cependant minoritaires. Voir notamment Ibn 'Abd Rabbih, *al-'Iqd al-farīd*, éd. Aḥmad Amīn, Aḥmad al-Zīn et Ibrāhīm al-Abyārī, Maktabat al-nahda al-miṣriyya, Le Caire, 1953, II, p. 106.

dans de nombreux cas leur organisation répondait d'une manière ou d'une autre à une attente du pouvoir central, qui ne pouvait faire exister l'empire sans développer différentes formes de dialogue avec les provinces – par lettres, mais aussi à travers des rencontres ponctuelles. Pour les élites régionales comme pour les gouverneurs, partir rencontrer le calife était également le moyen de créer ou de maintenir un lien direct, par-delà les distances, avec le souverain <sup>12</sup>.

Sur le plan social, ce phénomène traduit des dynamiques plus spécifiquement provinciales. Rien n'indique en effet que le calife intervenait dans la sélection des délégués, et il convient par conséquent de s'interroger sur le processus et les critères de sélection qui permettaient de participer à ces prestigieuses missions. L'on peut émettre l'hypothèse que la composition des délégations reflétait un ordre social au sein de la province émettrice et des rapports de domination entre groupes. Il convient, afin de la vérifier, de mener une étude prosopographique des délégués recensés par les sources, et d'interpréter les données récoltées sur leurs personnes au regard de l'histoire politique et sociale de la province.

Il est enfin nécessaire d'examiner en quoi les délégations jouaient le rôle de représentation que leur prête Lammens. Si la représentation d'un individu par un autre semble très tôt avoir été conceptualisée en Islam, à travers la racine *w.k.l.* (la personne mandatée par une autre étant appelée *wakīl*) <sup>13</sup>, l'idée qu'un individu puisse représenter un groupe, *a fortiori* dans la sphère politique, allait beaucoup moins de soi. Il fallut attendre le IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle pour que certains penseurs sunnites conçoivent le calife comme le *wakīl* de la communauté musulmane. Toutefois, cette extension de l'idée de représentation à la sphère politique demeura très théorique. L'agrément d'un nombre très réduit de *ahl al-ḥall wa-l-'aqd* (litt. « ceux qui ont la qualité de délier et de lier » <sup>14</sup>) – voire d'un seul –, appartenant aux élites administratives ou savantes, suffisait en effet pour faire du calife le représentant des musulmans <sup>15</sup>. Dans quelle mesure le *wafd* put-il, pour sa part, assumer une telle fonction de représentation ? Qui les membres d'une délégation représentaient-ils ? D'autres individus ? Des groupes ? La population provinciale dans son entier ?

Les sources relatives à l'histoire égyptienne mentionnent des délégations depuis la conquête de l'Égypte au début des années 20/640 jusqu'à la quatrième *fitna*, la guerre civile qui opposa le calife al-Amīn à son frère al-Ma'mūn à l'orée du IX<sup>e</sup> siècle. Le dépouillement de ces sources nous a permis de recenser 69 individus égyptiens (auxquels s'ajoutent quatre groupes d'anonymes) qui, sur ces trois siècles, participèrent en tout à une soixantaine de délégations (au maximum) auprès du calife <sup>16</sup>. Certains ayant participé à plus d'une délégation, le nombre de missions individuelles compté s'élève à 81. Ils sont souvent cités individuellement, sans que les textes ne permettent de déterminer avec exactitude s'ils voyagèrent de manière isolée ou en groupe. Dans plusieurs cas, néanmoins, les auteurs livrent des listes de membres d'une même

---

<sup>12</sup> Le terme *wafd* est également utilisé dans les sources pour désigner une ambassade venue de l'extérieur du *dār al-islām*. Voir par exemple al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār fī dīkr al-ḥiṭaṭ wa-l-āṭār*, éd. Ayman Fu'ād Sayyid, Mu'assasat al-furqān li-l-turāṭ al-islāmī, Londres, 2002, I, p. 537, où l'auteur désigne ainsi une ambassade de Nubiens auprès du gouverneur de Fustāt. Ce type d'ambassade n'est pas pris en compte dans le présent article.

<sup>13</sup> Cette racine est attestée dans ce sens dans la correspondance du gouverneur d'Égypte Qurra b. Šarīk (r. 90-96/709-714). Voir *P.Qurra* 2 = *P.Alqab* 11, 8 ; *P.Heid.Arab.* I 3 = *Chrest.Khoury* I 91 = *P.Alqab* 8, 73. Voir également *P.Khalili* II 97, 5 (an 104/723).

<sup>14</sup> M. Q. Zaman, « Ahl al-ḥall wa-l-'aqd », *EP*<sup>3</sup>, s.v.

<sup>15</sup> Voir P. Crone, « *Shūrā* as an Elective Institution », *Quaderni di Studi Arabi*, 19 (2001), p. 35-36.

<sup>16</sup> Ce chiffre est approximatif car, comme nous le verrons plus loin, les sources ne permettent pas toujours de déterminer si plusieurs individus participèrent à une même délégation ou à des missions distinctes.

délégation, ou fournissent suffisamment d'indices pour déduire que certains firent partie de la même mission. L'ensemble de ces individus sont répertoriés par ordre alphabétique dans l'annexe 2. C'est sur la base de ces données que nous proposons d'étudier en quoi les délégations égyptiennes qui se succédèrent auprès du pouvoir central reflètent l'évolution des rapports sociaux et politiques au sein de la province, et dans quelle mesure elles purent assumer un rôle de représentation permettant de nouer un dialogue entre la population locale et le pouvoir central<sup>17</sup>. Il est nécessaire, afin de répondre à ces questions, de procéder par étapes, en partant de l'échelle macroscopique pour descendre peu à peu vers le niveau des individus. C'est pourquoi nous commencerons par catégoriser les délégations, avant d'en étudier la composition sociale et de terminer par une série d'études de cas.

## 1. Essai de catégorisation des délégations

### 1.1. Délégations individuelles et collectives

Les délégations envoyées d'Égypte vers le pouvoir central se distinguent les unes des autres par leur composition. Il convient tout d'abord de différencier les délégations conduites par un gouverneur de la province de celles qui n'en incluent pas. Par ailleurs, certaines délégations étaient collectives, plusieurs individus se rendant ensemble auprès du pouvoir central, tandis que d'autres semblent n'avoir impliqué qu'un seul individu, qu'il soit mandaté par une autorité égyptienne ou qu'il agisse de sa propre initiative. Notons toutefois que ces catégorisations restent tributaires des renseignements fournis par les sources. Or, pendant la plus grande partie de la période omeyyade, celles-ci mentionnent de nombreux individus sans préciser s'ils partirent en délégation au sein d'un groupe ou accompagnèrent un gouverneur. Nous les classons donc, par défaut, comme des « individus autonomes », ce qui est probablement trompeur pour une partie d'entre eux. De même, il est souvent mentionné que des gouverneurs partirent en délégation sans que l'on sache s'ils étaient accompagnés d'Égyptiens. Même si l'on peut supposer que ce fut le cas, en l'absence de cette précision, nous les avons classés dans la rubrique « gouverneur mentionné seul ». Remarquons enfin que, jusqu'au règne d'al-Walīd II (r. 125-126/743-744), les sources n'apportent pratiquement aucune liste de membres d'une même délégation et se contentent de mentions individuelles au cas par cas. Même après cette date, elles ne précisent pas toujours si les groupes listés partirent sur ordre du gouverneur. Bien que ce cas de figure soit probable, en l'absence de mention explicite, nous les catégorisons comme des « groupes autonomes » (Tab. 1)<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Nous ne prenons pas en compte les Égyptiens qui partirent au Maghreb et, de là, se rendirent en délégation auprès du calife, tel Mūsā b. 'Ulayy b. Rabāḥ (Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimāšq*, éd. 'Umar b. Ġarāma al-'Amrawī, Dār al-fīkr, Beyrouth, 1995, LXI, p. 3).

<sup>18</sup> Les tableaux qui suivent comptabilisent les individus par délégation, non les délégations. Un individu qui a participé à plusieurs délégations est compté autant de fois. À la fin de l'époque marwānide et à l'époque abbasside, en particulier, de nombreux individus appartiennent à la même délégation. La périodisation à laquelle nous nous référons est la suivante : Période médinoise = 11-40/632-661 ; période sufyanide = 41-64/661-684 ; période marwānide = 64-132/684-750 ; période abbasside = à partir de 132/750.

Tab. 1. Membres des délégations égyptiennes

Période	Gouverneur		Membre d'un groupe			Individu		Total
	Seul ?	Avec suite	Suite de gouverneur	Envoyé par gouverneur	Autonome	Envoyé par gouverneur	Autonome	
Médinoise	2	2	1		2		3	10
Sufyānide		1	1		2 <sup>19</sup>		8	12
Marwānide	5	2	2	9	1	4	21	44
Abbasside	2	1	3	7 <sup>20</sup>	1 <sup>21</sup>		1	15
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>33</b>	<b>81</b>

Les données disponibles permettent de constater que le phénomène de la délégation est, avant tout, lié à la période omeyyade. Rapporté au nombre d'années de chaque époque, celui des « délégués » est plus élevé sous les Omeyyades que sous les califes médinois et abbassides (jusqu'en 198/813). Ce nombre apparaît par ailleurs relativement stable sur toute la période omeyyade, oscillant entre 0,52 individu/an sous les Sufyānides et 0,67 individu/an sous les Marwānides. La seconde partie du califat omeyyade voit même une légère augmentation de ce nombre, ce qui pourrait correspondre à un effet de sources – le souvenir de ces délégations ayant potentiellement été mieux préservé –, mais confirme que celles-ci ne sont en rien une spécificité de la politique de Mu'āwiya. En revanche, nous assistons au premier âge abbasside à une nette décréue du phénomène, le nombre de délégués par an tombant à 0,24, soit à peine plus du tiers de la moyenne observée sous les Marwānides (Tab. 2).

Tab. 2. Nombre de délégués par an

Période	Nombre d'années	Nombre d'individus	Individu/an
Médinoise	29	10	0,34
Sufyānide	23	12	0,52
Marwānide	66	44	0,67
Abbasside <sup>22</sup>	63	15	0,24

Il apparaît par ailleurs que les délégations égyptiennes sont, très souvent, liées de manière explicite au gouverneur (38 délégués), soit que les délégués soient eux-mêmes gouverneurs,

<sup>19</sup> Il conviendrait d'ajouter à ce chiffre les membres anonymes d'une délégation kharijite auprès du calife Ibn al-Zubayr en 64/683-684.

<sup>20</sup> Il conviendrait d'ajouter à ce chiffre les membres anonymes de la délégation envoyée auprès d'al-Mu'tamid par Ibn Tūlūn vers 258/872.

<sup>21</sup> Il conviendrait d'ajouter à ce chiffre les membres anonymes d'une délégation envoyée auprès du calife al-Amīn par l'imam de la grande mosquée de Fustāṭ.

<sup>22</sup> Nous prenons seulement en considération la période 132-198/750-813, après laquelle les délégations disparaissent presque totalement des sources.

soit qu'ils l'accompagnent dans sa mission, soit encore que le gouverneur les ait envoyés. Il est probable, compte tenu du flou évoqué ci-dessus, que ce nombre soit en réalité plus élevé et dépasse largement la moitié des individus recensés. Ce constat permet d'ores et déjà d'interroger plus avant la définition qu'al-Ḥalīl b. Aḥmad propose du *wāfīd* : dans l'Égypte des premiers siècles de l'hégire, l'expression « de la part d'un groupe » pose problème. Si le *wāfīd* est le gouverneur, cela signifie qu'il est supposé représenter ses sujets : le « groupe » est alors celui des Égyptiens. En revanche, lorsqu'il ne s'agit pas du gouverneur, l'identité de ce groupe reste à définir ; en tout état de cause, dans un grand nombre de cas le « groupe » n'est pas à l'origine de la délégation, puisque c'est le gouverneur qui en prend l'initiative.

### 1.2. Objectifs des délégations

Les informations disponibles sur les délégations égyptiennes du I<sup>er</sup>/VII<sup>e</sup> au début du III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle permettent de les catégoriser en fonction de leurs objectifs. Dans un grand nombre de cas, aucune information n'est fournie quant à l'objet de la mission : nous la considérons alors comme une simple « visite », en sachant que ce terme peut masquer d'autres desseins. Nous distinguons par ailleurs les cas où une délégation n'a pas, *a priori*, pour objectif de réclamer un poste mais permet d'en obtenir un (« visite + demande de poste »), de ceux où la visite concerne explicitement une telle demande (« demande de poste ou d'argent ») (Tab. 3).

Tab. 3. Objectifs des délégations

Période	Visite	Visite + demande de poste	Demande de poste ou d'argent	Échange d'informations	Serment d'allégeance	Apport des impôts	Plainte	Total
Médinoise	5		1	2				8
Sufyānide	5	2	1	1	1			10
Marwānide	22	4	3	4	3			36
Abbasside	2		1	1	1	2	1	8
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>61</b>

Les objectifs de plus de la moitié des délégations recensées ne sont pas définis par les sources, en particulier pour les périodes médinoise et omeyyade. Il est probable qu'un grand nombre d'entre elles corresponde à des missions « diplomatiques », avant tout destinées à maintenir un lien politique et social personnel avec le souverain. Les deux voyages entrepris par le gouverneur 'Abd al-'Azīz b. Marwān (r. 65-85/685-704) auprès de son frère, le calife 'Abd al-Malik (r. 65-86/685-705), et dont l'objet n'est jamais précisé, trouvent sans doute une telle justification : au cours de son long règne sur la province égyptienne, il fut peut-être jugé nécessaire de rétablir, à deux reprises au moins, un contact direct par lequel le calife pouvait s'assurer de la fidélité de son frère. La correspondance écrite échangée entre le calife et ses officiers provinciaux par le biais du *barīd* (la poste montée) n'était vraisemblablement pas jugée



suffisante<sup>23</sup> : il était nécessaire, à intervalles réguliers, de renouer un contact verbal, et en ce sens nombre de délégations s'apparentent soit à des ambassades – lorsque le gouverneur en est absent –, soit à des visites d'État.

Dans certains cas, cependant, le dessein des délégations se profile avec plus de clarté. Les sources font état de délégués qui furent mandatés auprès du calife pour le prévenir d'un événement ou obtenir de lui une information. Mu'āwiya b. Ḥudayġ apporta ainsi à 'Umar (r. 13-23/634-644) la nouvelle de la prise d'Alexandrie<sup>24</sup>. Ḥayyān b. Surayġ<sup>25</sup>, gouverneur financier d'Égypte, envoya – successivement ou ensemble – deux *mawlā*-s de Qurayš, Hilāl b. 'Abd al-Raḥmān et 'Abd al-Malik b. Ġunāda, vers le calife 'Umar II (r. 99-101/717-720) pour s'enquérir de règles juridiques. Le premier lui porta une lettre demandant des instructions relatives aux courses de chevaux : le calife interdit ce loisir pour lequel on recourait à des jockeys en bas âge dont on risquait la vie<sup>26</sup>. La lettre portée par le second s'enquerrait de la possibilité de reporter la *ġizya* des Coptes décédés sur ceux qui leur survivaient<sup>27</sup>. Cette fonction de la délégation rejoint la définition plus tardive d'Ibn Manzūr (m. 711/1311-1312), fondée sur celle d'al-Ġawharī (m. 398/1007-1008 ?), selon laquelle *wafada fulān 'alā l-amīr* signifie « il est arrivé en tant qu'émissaire » (*warada rasūlan*), c'est-à-dire comme porteur d'une lettre<sup>28</sup>.

Même lorsque l'envoi d'une nouvelle ou d'une requête n'était pas l'objet premier de la délégation, le calife devait en profiter pour se renseigner sur la province dont venaient les délégués. Mu'āwiya interrogea les membres de la délégation à laquelle participait 'Ulayy b. Rabāḥ al-Laḥmī sur les Égyptiens<sup>29</sup>. Sulaymān b. 'Abd al-Malik profita de la venue de celle de 'Abd Allāh b. Yazīd b. 'Abd Allāh b. Ḥudāmīr pour s'enquérir des musulmans du Maghreb<sup>30</sup>. Par le biais de telles délégations, les califes omeyyades pouvaient rassembler sur l'Égypte, voire sur les territoires situés à l'Occident, des informations de première main, sans doute complémentaires de celles qu'ils recevaient par la voie de la poste officielle.

Une des fonctions des délégations égyptiennes était de porter « le serment d'allégeance (*bay'a*) des Égyptiens » au calife. Si un cas de telle délégation est mentionné sous le règne de Mu'āwiya<sup>31</sup> et un autre sous al-Walīd I<sup>er</sup> (r. 86-96/705-715)<sup>32</sup>, il faut attendre la fin de l'époque marwānide pour que les mentions d'individus ayant porté la *bay'a* des Égyptiens se multiplient. Cette augmentation apparente pourrait néanmoins correspondre à un effet de source, dû au fait

<sup>23</sup> Le système postal, permettant de transmettre des nouvelles des provinces au calife, existait déjà sous les Sufyānides et connut un important développement sous 'Abd al-Malik et al-Walīd I<sup>er</sup>. Voir A. J. Silverstein, *Postal Systems in the Pre-Modern Islamic World*, Cambridge University Press, New York, 2007, p. 55-56, 60, 72.

<sup>24</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LIX, p. 15 ; Ibn Taġrī Birdī, *al-Nuġūm al-zāhira fī mulūk Miṣr wa-l-Qāhira*, Dār al-kutub al-miṣriyya, Le Caire, 1929-1972, I, p. 151.

<sup>25</sup> Le nom de ce personnage a parfois été lu Ḥayyān b. Šurayḥ. Naīm Vanthieghem a cependant démontré, à partir de documents grecs, que le *ductus* du nom de son père doit être lu Surayġ. N. Vanthieghem, « À propos de Ḥayyān b. Surayġ. Un surintendant des finances égyptien de l'époque omeyyade », dans Lajos Berkes (éd.), *Christians and Muslims in Early Islamic Egypt: New Texts and Studies*, The University of Michigan Press, Chicago, à paraître.

<sup>26</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LXXIV, p. 97-98.

<sup>27</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVII, p. 8.

<sup>28</sup> Ibn Manzūr, *Lisān al-'arab*, Dār Šādir, Beyrouth, 1997, VI, p. 467.

<sup>29</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 360-2 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XLI, p. 474 ; al-Dahabī, *Ta'rīḥ al-islām wa-wafayāt al-mašāhīr wa-l-a'lām*, éd. Baššār 'Awwād Ma'rūf, Dār al-ġarb al-islāmī, Beyrouth, 2003, III, p. 284.

<sup>30</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, dans *The Governors and Judges of Egypt*, éd. R. Guest, Brill, Leyde, 1912, p. 338 ; Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 291 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXIII, p. 385.

<sup>31</sup> Celle de 'Ulayy b. Rabāḥ, qui vient en réalité du Maghreb et ne fait que transiter par l'Égypte.

<sup>32</sup> Il s'agit de celle de 'Abd al-Raḥmān b. Mu'āwiya b. Ḥudayġ. Al-Dahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, II, p. 1133.

que des listes de délégués nous sont parvenues pour cette période. Onze individus mentionnés dans ce cadre participèrent en réalité à deux délégations, l'une envoyée vers al-Walīd II (r. 125-126/743-744) et l'autre vers son successeur Yazīd III (r. 126/744), c'est-à-dire dans un contexte troublé – le début de la troisième *fitna*. C'est également en lien avec une crise, celle de la prise du pouvoir par les Abbassides, que sont évoqués sept membres d'une délégation envoyée par le gouverneur Ṣāliḥ b. 'Alī au calife al-Saffāḥ (r. 132-136/749-754). Peut-on envisager que ces contextes aient cristallisé le souvenir de ces délégations, et qu'elles ne soient pas plus significatives que d'autres, antérieures, qui pourraient aussi avoir eu pour mission de porter la *bay'a* des Égyptiens à un calife récemment monté sur le trône ? Il est difficile de répondre. Il se pourrait aussi que l'atmosphère politique de ces temps incertains ait poussé à l'envoi de délégations spécifiques qui n'étaient auparavant pas systématiques. Il convient de remarquer que sur les trois délégations portant la *bay'a* à al-Walīd II, à Yazīd III et à al-Saffāḥ, seule la première fut présidée par le gouverneur de Fustāt, même si celui-ci se tenait vraisemblablement derrière l'organisation des deux autres, comme il est dit à propos de Ṣāliḥ b. 'Alī. Elles étaient donc supposées représenter les sujets égyptiens et assurer le calife d'une fidélité directe, non nécessairement médiatisée par la personne du gouverneur<sup>33</sup>.

Plusieurs délégués vinrent vraisemblablement trouver le calife de leur propre initiative, en quête de faveurs ou d'une promotion. Un gouverneur en poste, 'Utba b. Abī Sufyān, parvint ainsi à obtenir de son frère Mu'āwiya l'administration des impôts, qui jusque-là lui échappait<sup>34</sup>. Maslama b. Muḥallad obtint le governorat d'Égypte en allant trouver le même calife<sup>35</sup>. Certains gouverneurs destitués purent également se remettre en selle par ce biais, comme Ḥassān b. 'Atāhiya, qui se rendit auprès de Marwān II (r. 127-132/744-750) quelques années après sa révocation, ce qui lui permit de retrouver son poste en Égypte<sup>36</sup>. De manière générale, participer à une délégation auprès du calife augmentait les chances de se faire remarquer et d'obtenir les faveurs du souverain<sup>37</sup>. Sous Mu'āwiya, deux *mawlā*-s parvinrent ainsi à monter dans l'échelle sociale et à propulser leur descendance dans les hautes sphères de l'aristocratie égyptienne : 'Āmir Ġamal et 'Abd al-Raḥmān Abū l-Muhāġir gagnèrent tous deux, en rencontrant le calife, une forte augmentation de leur solde annuelle (*'aṭā*) et le poste prestigieux de *'arīf*, responsable de la gestion financière d'un contingent tribal de Fustāt<sup>38</sup>. Ces deux exemples montrent que ces délégations permettaient également au calife d'intervenir dans l'administration locale, en promouvant des individus de rang inférieur avec lesquels il parvenait à nouer une relation personnelle par le biais de la délégation.

<sup>33</sup> En revanche, si les informations rapportées par al-Ḍahabī sont exactes, il est possible que 'Abd al-Raḥmān b. Mu'āwiya b. Ḥudayġ ait été cadi lorsqu'il vint porter à al-Walīd I<sup>er</sup> la *bay'a* des Égyptiens, ce qui fait de lui un représentant important du pouvoir local. Al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, II, p. 1133.

<sup>34</sup> Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr wa-aḥbāru-hā*, éd. Ch. C. Torrey, Yale University Press, New Haven, 1922, p. 86 ; al-Kindī, *Kitāb al-wulāt*, dans *The Governors and Judges of Egypt*, éd. R. Guest, Brill, Leyde, 1912, p. 35-36 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 45.

<sup>35</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 37 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LVIII, p. 54 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 46.

<sup>36</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XII, p. 436.

<sup>37</sup> Voir ainsi l'exemple de Ḥumayd b. Ziyād, dont 'Umar II augmenta la solde pour le récompenser de lui avoir apporté une bonne nouvelle. Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 139 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XV, p. 283.

<sup>38</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 253 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXVI, p. 135-6 ; XXXVI, p. 116. L'augmentation du *'aṭā* d'un délégué est un *topos* associé à Mu'āwiya, que l'on trouve également dans Ibn 'Abd Rabbih, *al-Iqd al-farīd*, II, p. 70.

## 2. La représentation de groupes tribaux

Comme nous l'avons vu plus haut, la définition qu'al-Ḥalīl b. Aḥmad propose du *wafd* suggère que les envoyés auprès du souverain étaient mandatés « par un groupe » (*an qawm*)<sup>39</sup>, ce qui ne va pas sans poser problème au regard des sources puisqu'une grande partie des délégations égyptiennes connues furent envoyées par un gouverneur. Cette définition montre néanmoins qu'aux yeux du lexicographe, un petit nombre d'individus était supposé représenter un ensemble plus large. Mais qu'entend al-Ḥalīl b. Aḥmad par « groupe » ? Dans une autre partie de son dictionnaire, il définit le *qawm* comme « les hommes à l'exception des femmes », avant d'ajouter que « le *qawm* de tout homme est son parti (*ṣī'a*) et son clan (*ʿaṣīra*)<sup>40</sup> ». Le terme recoupe ainsi deux entités distinctes : celle du groupe idéologique (politique et/ou religieux), la *ṣī'a*<sup>41</sup>, et le groupe familial, la *ʿaṣīra*<sup>42</sup>.

Si nous laissons de côté la question du groupe idéologique, la définition qu'al-Ḥalīl b. Aḥmad donne du *wafd* à la fin du II<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> siècle pointe donc vers l'importance de l'appartenance tribale des membres d'une délégation, et sous-entend que ceux-ci étaient choisis de manière à ce qu'ils *représentent* leur tribu. Une telle fonction de représentation tribale est plus tard explicitée par l'Andalou Ibn ʿAbd Rabbih (m. 328/940) dans le chapitre de son *ʿIqd al-farīd* qu'il consacre aux délégations. Le *wāfid*, affirme-t-il, a « été mis en avant par son groupe » (*al-qawm qaddamū-hu*) ; « il est à lui-seul l'équivalent d'une tribu entière (*fa-huwa wāhid yaʿdilū qabīla*), et par sa bouche ce sont plusieurs bouches qui s'expriment (*wa-lisān yuʿribu ʿan alsina*) ». Il joue, de ce fait, un rôle de négociateur avec le pouvoir, ce qui lui permet d'affermir (*yuwaffidu*) la position de son groupe, tout en prenant garde à ne pas offusquer le souverain devant lequel il défend ses intérêts<sup>43</sup>.

Une telle fonction de représentation de groupes entiers ne va pas de soi au vu des sources disponibles pour l'Égypte à cette période. Un seul exemple, à notre connaissance, est explicite à ce sujet. Ibn Yūnus précise que ʿUlayy b. Rabāḥ al-Laḥmī (m. 114/732 ou 117/735) « se rendait en délégation auprès de ʿAbd al-Malik pour les Yéménites de Miṣr » (*kāna yafidu li-l-Yamāniyya min ahl Miṣr*)<sup>44</sup>. Ce personnage exerçait bien un rôle de représentation, non pour sa seule tribu, mais pour l'ensemble élargi des tribus yéménites de Fuṣṭāṭ. Sans doute cette précision est-elle due au caractère exceptionnel de cette représentation élargie. Cela pourrait signifier que, dans les autres cas, les délégués étaient implicitement considérés comme des représentants de leurs groupes tribaux. L'emploi de la particule *li-* (« pour ») pourrait aussi suggérer l'octroi d'une forme de mandat par lequel les Yéménites l'avaient explicitement chargé de les représenter, mais en l'absence de précisions dans les sources, il serait dangereux de s'aventurer au-delà de cette spéculation. Si l'on considère que les délégués jouaient, d'une manière ou d'une autre, le rôle de représentants de leur tribu, il convient de s'interroger sur leur

<sup>39</sup> Al-Ḥalīl b. Aḥmad, *Kitāb al-ʿayn*, VIII, p. 80. Voir traduction *supra*.

<sup>40</sup> Al-Ḥalīl b. Aḥmad, *Kitāb al-ʿayn*, V, p. 231.

<sup>41</sup> Al-Ḥalīl définit la *ṣī'a* comme « tout groupe adhérent à une même cause » (*kull qawm iḡtama ʿū ʿalā amr*). Al-Ḥalīl b. Aḥmad, *Kitāb al-ʿayn*, II, p. 191.

<sup>42</sup> Al-Ḥalīl b. Aḥmad, *Kitāb al-ʿayn*, I, p. 248.

<sup>43</sup> Ibn ʿAbd Rabbih, *al-ʿIqd al-farīd*, II, p. 3.

<sup>44</sup> Ibn Yūnus, *Taʿrīḥ*, I, p. 361. Voir également al-Mizzī, *Tahḏīb al-Kamāl fī asmāʾ al-riḡāl*, éd. Baššār ʿAwwād Maʿrūf, Muʿassasat al-risāla, Beyrouth, 1980, XX, p. 430.

appartenance tribale et de voir en quoi celle-ci peut s'expliquer par l'évolution de l'ordre social en Égypte.

L'affiliation tribale de 64 délégués peut être reconstituée – essentiellement à partir de leurs *nisba-s*<sup>45</sup>. Les auteurs de nos sources mentionnent assez systématiquement leur tribu et, plus rarement, leur clan. Notons que certaines appellations sont ambiguës : ainsi, Ḥimyar semble pouvoir à la fois désigner, en Égypte, une large entité à laquelle appartiendraient plusieurs groupes généalogiques, unis par leur ancienne association à la monarchie ḥimyarite au Yémen, et une tribu à part entière<sup>46</sup>. La catégorisation classique des tribus en grandes confédérations (Arabes du sud/Yaman/Qaḥṭān et Arabes du nord/Ma'add/Qays/Muḍar/'Adnān<sup>47</sup>) résulte d'une construction savante et progressive des généalogies dans le courant de la période omeyyade et au début de l'époque abbasside ; certains groupes historiquement séparés pendant au moins une partie de la période furent reliés par le biais de généalogies fictives<sup>48</sup>. Tout en étant conscient de ses limites, nous reprenons cette classification dans le tableau 4 par souci de clarté.

Tab. 4. Appartenance tribale des délégués

Confédération	Tribu	Époque				Total
		médinoise	sufyānide	marwānide	abbasside	
<b>Arabes du sud</b>						<b>55</b>
Ḥimyar	Ḥimyar			0	1	2
	<b>Ma'āfir (Total)</b>	1	4	1	1	7
	- clan indéfini	1	2	1	1	
	- Ḥulayfa		2			
<b>Ru'ayn (Total)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
	- clan indéfini		1	3	1	
	- Ḥağr Ru'ayn			1		
		1				

<sup>45</sup> Certains de ces personnages ayant participé à plus d'une délégation, ils peuvent être pris en compte à plusieurs époques du tableau 4, ce qui explique pourquoi le total y est supérieur à 64.

<sup>46</sup> Sur le groupe de Ḥimyar à l'époque islamique, voir notamment W. Kubiak, *Al-Fustat. Its Foundation and Early Urban Development*, Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego, Varsovie, 1982, p. 62. Voir également al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār* I, p. 560. Christian Robin a par ailleurs mis en évidence des liens entre Ḥimyar et plusieurs groupes généalogiques (constituant à l'origine des communes, *ṣā'b-s*) présents au Yémen avant l'Islam, comme les Aṣḥābiyyūn (ou Banū Ḥaṣḥāḥ), Dū l-Kalā', Ma'āfir, Ru'ayn. Ch. Robin, « Matériaux pour une prosopographie de l'Arabie antique : les noblesses sabéenne et ḥimyarite avant et après l'Islam », dans Ch. J. Robin et J. Schiettecatte, *Les préludes de l'Islam. Ruptures et continuités dans les civilisations du Proche-Orient, de l'Afrique orientale, de l'Arabie et de l'Inde à la veille de l'Islam*, De Boccard, Paris, 2013, p. 166, 179, 181, 193-194. Rağā' b. Aṣyam b. Kamīš al-Ḥimyarī et 'Abd al-'Azīz b. Wada'a al-Ḥimyarī semblent identifiés à une tribu de Ḥimyar. Le cas de Kurayb b. Abraha b. al-Ṣabbāḥ b. Marṭad al-Aṣḥāḥī, qui avait autorité sur plusieurs centaines de ḥimyarites, confirme que les Aṣḥābiyyūn appartenaient au groupe ḥimyarite.

<sup>47</sup> Sur ces divisions, voir notamment P. Crone, « Were the Qays and Yemen of the Umayyad Period Political Parties? », *Der Islam*, 71 (1994), p. 1-57.

<sup>48</sup> P. Webb, *Imagining the Arabs. Arab Identity and the Rise of Islam*, Edinburgh University Press, Édimbourg, 2016, p. 205 sq.

	- <i>mawlā</i> de Ḥaġr Ru'ayn					
	Ġayšān <sup>49</sup>				1	2
	- <i>ḥalīf</i>	1				
	Aṣḥabhiyyūn		1	1		2
	Sabā'		1			2
	- <i>mawlā</i>			1		
	Ḍū l-Kalā'			1	1	2
	<b>Kinda (Total)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
	- Tuġīb	1	1	2	1	
	- <i>mawlā</i> de Tuġīb		1	3		
	- Sawm b. 'Adī			1		
	Maḍḥiġ <sup>50</sup>					1
	- Murād ( <i>mawlā</i> )		1			
	<b>Ḥaḍramawt (Total)</b>			<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
	- clan indéfini			3	2	
	- Banū 'Awf b. Ma'āhir			2		
	Ġāfiq	2				2
	Laḥm		1	1		2
	- <i>mawlā</i>			1		
	Kalb			1		1
	al-Azd				1	1
	Azda					1
	- Banū l-Qaṣīb		1			
	Anṣār		1			2
	- <i>mawlā</i>			1		

<sup>49</sup> Cf. Ch. J. Robin, « Matériaux pour une prosopographie de l'Arabie antique », p. 195. W. Kubiak (*Al-Fustat*, p. 62) considère Ġayšān comme un clan d'al-Ma'āfir. Trois personnages mentionnés par Ibn Yūnus laissent plutôt penser que ce groupe tribal était associé à Ru'ayn : Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 283, 284, 332.

<sup>50</sup> La tribu arabe de Maḍḥiġ était, dans les siècles qui précèdent l'Islam, subordonnée à Kinda, elle-même auxiliaire des Ḥimyarites. Murād est présentée par les généalogistes classiques comme une subdivision de Maḍḥiġ, bien qu'il s'agisse plus probablement à l'origine d'une tribu autonome qui, comme Maḍḥiġ, était soumise à Kinda. Voir Ch. J. Robin, « Les rois de Kinda », dans A. Al-Helabi, D. Letsios, M. Al-Moraekhi, A. Al-Abduljabbar (éd.), *Arabia, Greece and Byzantium: Cultural Contacts in Ancient and Medieval Times*, Riyad, 2012, II, p. 101 ; id., « Les religions pratiquées par les membres de la tribu de Kinda (Arabie) à la veille de l'Islam », *Judaïsme ancien*, 1 (2013), p. 212, 221-2. Cf. D. Mahoney, « The Political Construction of a Tribal Genealogy from Early Medieval South Arabia », dans E. Hovden, Ch. Lutter, W. Pohl (éd.), *Meanings of Community across Medieval Eurasia*, Brill, Leyde, 2016, p. 165-182.

	Ḥawlān <sup>51</sup>		1	1		2
Quḍā'a <sup>52</sup>	Mahra <sup>53</sup>			1		3
<b>Arabes du nord</b>						<b>14</b>
	<b>Qurayš (Total)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>		11
	- Banū Umayya		1	3		
	- <i>mawlā</i> des Banū Umayya			1		
	- Banū 'Adī b. Ka'b			1		
	- <i>mawlā</i> de Qurayš			3		
	'Abs			1		1
	Salūl			1		1
	Fahm			1		1

### 2.1. Approche synchronique

Le premier constat que l'on peut tirer de cet inventaire est la très forte prédominance dans ces délégations des tribus yéménites (« Arabes du sud »), auxquelles appartiennent 80 % des membres faisant l'objet d'une identification tribale. Toutes les tribus yéménites installées à Fustāt ne sont cependant pas représentées, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit d'un effet de source ou d'une réalité historique. Les Arabes du nord, beaucoup moins nombreux, sont en grande majorité issus de Qurayš, une tribu très minoritaire à Fustāt à l'origine, au point qu'elle ne disposait pas d'un lotissement (*ḥiṭṭa*) à part entière, mais partageait avec d'autres tribus minoritaires celui des « gens de l'Étendard » (*ḥiṭṭat ahl al-rāya*) au centre de la ville <sup>54</sup>. Une telle surreprésentation de Qurayš provient en grande partie de l'appartenance à cette tribu de plusieurs gouverneurs exogènes qui ne vécurent à Fustāt que le temps de leur mandat.

De fait, il convient de se demander jusqu'à quel point la représentation de ces groupes tribaux reflète le peuplement de Fustāt. Si, faute de recensement, nulle réponse précise ne peut être avancée, il demeure possible de comparer ces chiffres à celui des élites fustāṭiennes qui laissèrent leur trace dans l'historiographie. Le premier volume du *Ta'riḥ* d'Ibn Yūnus, qui propose 1461 biographies d'Égyptiens morts avant le milieu du IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle, offre un échantillon significatif de la composition des élites aux débuts de l'Islam. En dénombrant, à partir de leurs *nisba*-s, tous les individus appartenant à l'une des tribus mentionnées dans le tableau 4, il est possible d'approcher la proportion que représentait chaque tribu dans cette

<sup>51</sup> Sur Ḥawlān, groupe généalogique originaire d'Arabie du sud, voir A. Grohmann et A. K. Irvine, « Khawlān », *EF*, IV, p. 1165-1166 ; Ch. Robin, « Matériau », p. 170 ; W. Kubiak, *Al-Fustat*, p. 3.

<sup>52</sup> L'affiliation de Quḍā'a à une entité supérieure changea au cours de l'époque islamique. Quḍā'a commença par s'allier à des groupes d'Arabes du nord (Ma'dd/'Adnān), sous Mu'āwiya, avant de s'allier à des Arabes du sud (Yaman/Qaḥṭān) par la suite. Les généalogies classiques tendent à retenir cette dernière affiliation, que nous adoptons ici. Voir P. Webb, *Imagining the Arabs*, p. 189.

<sup>53</sup> La classification de Mahra, groupe généalogique originaire d'Arabie du sud, dans Quḍā'a, traditionnellement retenue par les généalogistes, n'est pas sans poser problème. Voir W. W. Müller, « Mahra », *EF*, VI, p. 79-80. Cf. W. Kubiak, *Al-Fustat*, p. 3.

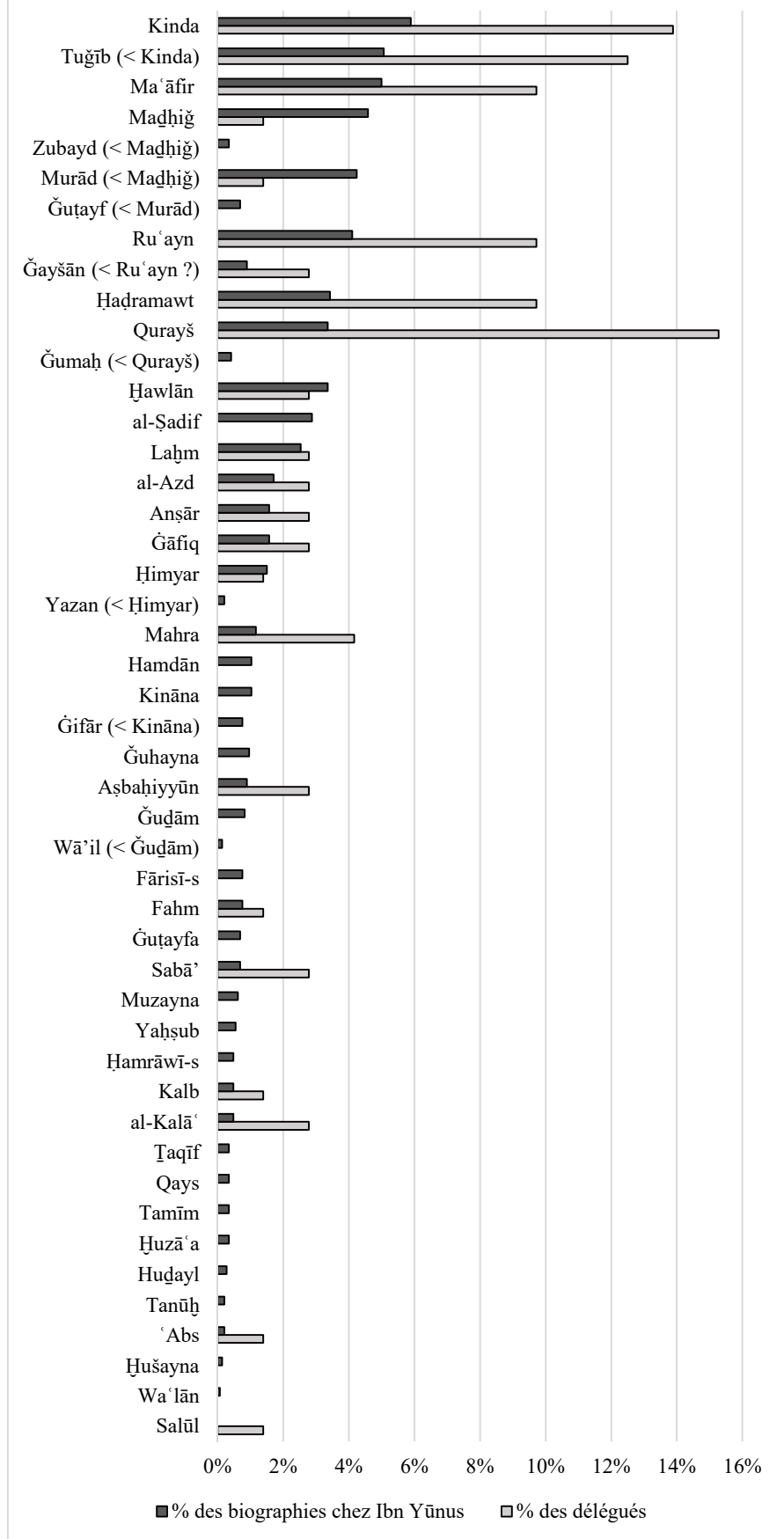
<sup>54</sup> Voir W. Kubiak, *Al-Fustat*, p. 62.

population élitaires sur l'ensemble des trois siècles couverts par la source. Ces résultats peuvent ensuite être comparés à la proportion prise par chaque tribu dans l'ensemble des délégations (graph. 1) <sup>55</sup>.

<sup>55</sup> Cette méthode ne permet donc d'établir de comparaison qu'avec le milieu des élites. Une méthode alternative consisterait à comparer l'appartenance tribale des délégués aux données de l'épigraphie funéraire égyptienne (de nombreuses stèles égyptiennes comportent des *nisba-s* tribales). Ces données épigraphiques apparaissent cependant peu fiables statistiquement, car elles dépendent des aléas des découvertes archéologiques. Dans la mesure où les cimetières étaient organisés de manière tribale aux premiers siècles de l'Islam, certaines tribus risquent d'être sur- ou sous-représentées par rapport à l'ensemble, en fonction des lieux de découverte. Le tableau ci-dessous, qui recense les principales *nisba-s* figurant sur des stèles funéraires égyptiennes jusqu'en 835, montre ainsi une très forte prédominance de Ḥawlān, vraisemblablement disproportionnée par rapport aux Ma'āfir et aux Tuḡīb (recherche effectuée à partir du *Thésaurus d'épigraphie islamique*, <http://www.epigraphie-islamique.org>, le 5 mars 2019).

<i>Nisba</i>	Nombre d'occurrences
al-Ḥawlānī	48
al-Sadaḥī	15
al-Murādī	14
al-Tuḡībī	12
al-Ḥadramī	8
al-Ma'āfirī	8
al-Kindī	7
al-Tamīmī	4
al-Ḥuzā'ī	3
al-Himyarī	2
al-Kalā'ī	2
al-Laḥmī	2
al-Aṣbahī	1
al-Bāhili	1
al-Ganabī	1
al-Guraṣī	1
al-Ḥaḡrī	1
al-Qudā'ī	1
al-Ru'aynī	1

*Graph. 1. Composition tribale des délégations VS composition tribale des élites de Fuṣṭāṭ*





Le graphique 1, dans lequel les tribus de Fustāṭ sont classées de manière décroissante en fonction de leur apparition chez Ibn Yūnus, montre que les délégués furent le plus souvent choisis parmi les groupes tribaux ayant produit le plus d'élites. Les tribus les moins présentes chez Ibn Yūnus n'ont généralement pas fourni de délégué connu. On notera notamment que les tribus non qurayšites classées comme 'adnānites (Arabes du nord), numériquement en minorité à Fustāṭ, sont très peu, voire pas du tout représentées (Kināna, Muzayna, Ṭaqīf, Qays, Tamīm). De même, les Perses (Fārisī-s) et les Byzantins (Ḥamrāwī-s) qui avaient rejoint les troupes arabes lors de la conquête et s'étaient installés à Fustāṭ<sup>56</sup> ne semblent pas avoir produit de délégués. Plusieurs exceptions transparaissent toutefois, comme les Mahra, les Aṣḥābiyyūn, les Fahm, les Sabā', les Kalb, les Dū l-Kalā', les 'Abs et les Salūl, dans les rangs desquels quelques délégués furent sélectionnés en dépit de leur faible poids numérique parmi les élites égyptiennes. À l'inverse, de grands groupes tribaux comme al-Ṣadif, Yaḥṣub et Ġuṭayfa, implantés au centre de Fustāṭ dans d'importantes *ḥiṭṭa*-s, ne comptent pas de membre répertorié dans une délégation.

Il apparaît par ailleurs que les tribus des délégués sont, à deux exceptions près (Maḏḥiġ et son clan de Murād ; Ḥawlān), toutes surreprésentées dans les délégations. Deux hypothèses alternatives peuvent être proposées pour expliquer ce phénomène :

(1) L'importance numérique et/ou sociale de ces tribus était en réalité supérieure à ce que suggère la proportion de leur apparition chez Ibn Yūnus.

(2) La composition des élites ayant évolué après le tournant du III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle, en raison notamment de l'arrivée massive d'Orientaux en Égypte au lendemain de la quatrième *fitna*, cette apparente surreprésentation est un effet de source dû à la plus longue période traitée par Ibn Yūnus. La prise en compte des seules élites actives jusqu'à la fin du premier âge abbasside pourrait réduire l'écart entre les résultats. Ceci nécessiterait une étude approfondie de la stratification temporelle de l'ouvrage d'Ibn Yūnus qui dépasse le cadre de la présente étude.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, ces résultats montrent que les délégués étaient sélectionnés de manière privilégiée dans les tribus dominantes de Fustāṭ. Cette sélection reflétait-elle une domination plutôt quantitative (nombre d'individus) ou qualitative (prestige social, poids politique)? L'éviction des tribus dont on connaît la place numériquement minoritaire suggère que le critère quantitatif put jouer un rôle important. L'existence de délégués de Sabā' et de Dū l-Kalā', qui apparaissent peu chez Ibn Yūnus mais dont on connaît l'importance numérique à Fustāṭ (ces deux tribus bénéficiaient de quartiers éponymes), pointe dans la même direction. Il est donc possible de conclure que, sur l'ensemble de la période envisagée, la composition tribale des délégations reflète globalement celle du peuplement arabo-musulman de Fustāṭ, ce qui n'exclut pas que des critères sociaux aient également été pris en considération, conduisant à la promotion de certains groupes dominants sur la scène politique et sociale aux dépens d'autres tout aussi présents.

---

<sup>56</sup> Voir Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 129.

## 2.2. Approche diachronique

Deux groupes tribaux apparaissent dans des délégations de toutes les périodes, ce qui reflète leur prééminence durable dans le monde social de Fustāt : al-Ma'āfir et Kinda, à travers son clan de Tuğīb. La première, issue des Banū du-Ma'āfir, était originaire du sud de Ta'izz au Yémen, où ceux-ci avaient constitué le lignage dirigeant de la commune (*ša'b*) ḥimyarite de Ma'āfir<sup>57</sup>. Ses membres émigrèrent en masse vers l'Égypte lors de la conquête et se virent attribuer plusieurs lotissements tribaux – le quartier éponyme de Ma'āfir, mais également des terrains plus excentrés pour certains de ses clans, comme al-Qarāfa<sup>58</sup>. Quant à Kinda, il s'agissait avant l'islam de la tribu dominante du Ḥaḍramawt ; le clan de Tuğīb était établi dans la partie occidentale de cette même région, tandis que le groupe des Sakūn, affilié à Tuğīb, demeurait dans le sud-ouest du Yémen, autour de Ta'izz<sup>59</sup>. Auxiliaires des rois Ḥimyarites, les Kinda avaient dirigé plusieurs principautés en Arabie avant l'islam<sup>60</sup>. Ce sont, ainsi, deux groupes tribaux voisins et très puissants de l'Arabie du sud qui semblent globalement conserver une place sociale et politique importante à Fustāt aux deux premiers siècles de l'hégire. Michael Lecker note toutefois un déplacement de la domination au sein de Kinda : les Banū Qatīra de Sakūn/Tuğīb – auxquels appartiennent Mu'āwiya b. Ḥudayğ, le premier délégué kindite, son fils 'Abd al-Raḥmān et son petit-fils 'Abd Allāh, ainsi que Ḥabīb b. al-Šāhid al-Tuğībī – constituaient une branche de second rang avant l'islam et acquirent leurs lettres de noblesses en rejoignant les forces médinoises pendant la *riḍḍa*, à la différence d'autres branches kindites qui se révoltèrent<sup>61</sup>.

Ces deux groupes partageaient néanmoins leur rôle avec des tribus concurrentes et n'occupèrent pas une position inchangée tout au long de la période (Tab. 4). À l'époque sufyānide, les Ma'āfir fournirent le plus grand nombre de délégués. Les Tuğīb de Kinda arrivent, quant à eux, en seconde position, tandis que d'autres groupes tribaux se partagent à égalité le reste des délégués. Sous les Marwānides, en revanche, Ma'āfir perdit du terrain au profit de Kinda, qui s'imposa alors, avec son clan de Tuğīb, comme la tribu locale fournissant le nombre de délégués le plus élevé. En effectifs absolus, Qurayš est la tribu dont sont issus le

<sup>57</sup> Ch. J. Robin, « Matériau », p. 181.

<sup>58</sup> W. Kubiak, *Al-Fustat*, p. 62 ; A. Grohmann et G. R. Smith, « Ma'āfir », *EF*<sup>2</sup>, V, p. 901.

<sup>59</sup> Ch. Robin, « Les religions pratiquées par les membres de la tribu de Kinda (Arabie) à la veille de l'islam », p. 216. Voir également M. Lecker, « Judaism among Kinda and the *Ridda* of Kinda », *Journal of the American Oriental Society*, 115 (1995), p. 636. Selon al-Ḥamdānī, Sakūn et Tuğīb étaient deux frères, fils d'al-Ašras b. Kinda (al-Ḥamdānī, *Ṣifat ǧazīrat al-'arab*, éd. Muḥammad b. 'Alī al-Akwa' al-Ḥawālī, Maktabat al-iršād, Sanaa, 1990, p. 172). D'autres généalogistes considèrent cependant Tuğīb bt. Ṭawbān (de Maḍḥiğ) comme une femme. Selon Ibn al-Kalbī (m. 204/819 ou 206/821), Tuğīb était l'épouse d'Ašras b. Šabīb b. Sakūn b. Ašras b. Kinda (Ibn al-Kalbī, *Nasab Ma'add wa-l-Yaman al-kabīr*, éd. Nāğī Ḥasan, 'Ālam al-kutub, Beyrouth, 1988, I, p. 181). Chez Ibn Ḥazm, il s'agit de la mère d'al-Sakūn (Ibn Ḥazm, *Ġamharat ansāb al-'arab*, Dār al-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth, 1998, p. 429). De fait, la généalogie de Mu'āwiya b. Ḥudayğ remonte à Sakūn, mais son fils 'Abd al-Raḥmān porte la *nisba* al-Tuğībī, ce qui suggère que deux clans peut-être distincts à l'origine fusionnèrent au cours de l'époque omeyyade. Voir également Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 134, où Ḥafṣ b. Yūsuf, un descendant de Sakūn, porte la *nisba* al-Tuğībī. Sur le peuplement kindite du Ḥaḍramawt au IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle, voir al-Ḥamdānī, *Ṣifat ǧazīrat al-'arab*, p. 165-172.

<sup>60</sup> Ch. Robin, « Les rois de Kinda », p. 101. Sur l'ascendance de Kinda chez les généalogistes arabes, qui rattachent généralement ce groupe à Kahlān b. Saba', voir Ibn Hišām, *al-Sīra al-nabawiyya*, éd. 'Umar 'Abd al-Salām Tadmūrī, Dār al-kitāb al-'arabī, Beyrouth, 1990, I, p. 258 ; Ibn Qutayba, *al-Ma'ārif*, I, p. 105. Al-Balāḍurī (*Ansāb al-ašrāf*, éd. Suhayl Zakkār et Riyāḍ Ziriklī, Dār al-fikr, Beyrouth, 1996, I, p. 20) cite une tradition qui fait plutôt descendre Kinda de Ma'add.

<sup>61</sup> M. Lecker, « Kinda on the Eve of Islam and during the 'Ridda' », *Journal of the Royal Asiatic Society, Third Series*, 4 (1994), p. 341, 354.

plus de délégués ; toutefois, comme nous l'avons signalé plus haut, ces délégués sont soit des gouverneurs exogènes, soit leurs envoyés spéciaux auprès du calife et, sauf peut-être à la fin de la période, ils ne semblent pas représenter la population locale.

Deux groupes tribaux pas ou peu mentionnés dans les délégations de l'époque sufyānide arrivent par ailleurs sur le devant de la scène marwānide : celui de Ru'āyn, qui passe de deux à quatre délégués, et celui de Ḥaḍramawt, absent auparavant, qui en compte cinq. Comme Ma'āfir, les racines de Ru'āyn plongeaient dans le Yémen préislamique des environs de Zafār – à mi-chemin entre Ta'izz et Ṣan'ā'. La commune ḥimyarite de Ru'āyn s'était, à la fin de l'Antiquité, transformée en groupe lignager (du Ru'āyn) et avait joui d'une place de premier plan dans le royaume de Ḥimyar<sup>62</sup>. C'est donc, avec Ru'āyn, une tribu revendiquant l'héritage prestigieux de Ḥimyar qui est mise en avant dans plusieurs délégations.

La tribu de Ḥaḍramawt, quant à elle, constitue un groupe aux origines plus obscures. Son nom dérive de celui d'une vallée bien connue en Arabie du sud, siège d'un ancien royaume allié de Saba' durant l'Antiquité. En voie d'expansion à la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., le royaume de Ḥaḍramawt avait finalement été conquis par celui de Ḥimyar à la fin du III<sup>e</sup> siècle, ce qui avait sonné son déclin politique<sup>63</sup>. Contrairement à d'autres parties de l'Arabie du sud, le système social au Ḥaḍramawt était plus fondé sur les liens généalogiques que sur l'appartenance à un territoire (le modèle de la commune, *ṣa'b*)<sup>64</sup>. Les généalogistes arabes sont cependant peu loquaces quant aux racines de la tribu. Ibn al-Kalbī ne la mentionne tout simplement pas dans son *Nasab Ma'add wa-l-Yaman*. Al-Balāḍurī (m. 302/892 ?) se contente de préciser que Ḥaḍramawt appartient aux *'arab al-āriba*, mais non à la descendance d'Ismā'īl<sup>65</sup>. Selon Ibn Ḥazm (m. 456/1064), « on raconte » que Ḥaḍramawt était un neveu de Qaḥṭān, mais « Dieu est le plus savant »<sup>66</sup>. Al-Hamdānī (m. 334/945 ?) affirme que la vallée du Ḥaḍramawt tire son nom de Ḥaḍramawt b. Ḥimyar al-Aṣḡar<sup>67</sup>, quand un généalogiste du VI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle voit plutôt en Ḥaḍramawt le fils de Sabā' al-Aṣḡar, lui-même fils de Ḥimyar<sup>68</sup>. La *nisba* al-Ḥaḍramī ne renvoie pas à un groupe tribal aux yeux d'al-Sam'ānī (m. 562/1166), mais au territoire du Ḥaḍramawt<sup>69</sup>, et l'ambiguïté persiste chez al-Suyūfī (m. 911/1505), qui la relie tant au territoire qu'à la tribu éponyme<sup>70</sup>.

Le récit même de l'arrivée de Ḥaḍramawt en Égypte est problématique. Selon Ibn 'Abd al-Ḥakam (m. 257/871), une poignée d'individus appartenant à Ḥaḍramawt avait participé à la conquête aux côtés de 'Amr b. al-Āṣ (m. c. 43/663). Deux d'entre eux appartenaient respectivement aux groupes des Aṣbā et des al-Ḥarīṭ, plus tard répertoriés comme des clans de Ḥaḍramawt<sup>71</sup>. Ces individus n'eurent pas droit à une *ḥiṭṭa* tribale mais s'installèrent avec les

<sup>62</sup> Ch. J. Robin, « Matériaux », p. 193-194, 196. Les généalogistes arabes font de Dū Ru'āyn un clan de Ḥimyar. Voir Ibn Ḥazm, *Ġamharat ansāb al-'arab*, p. 433.

<sup>63</sup> R. G. Hoyland, *Arabia and the Arabs from the Bronze Age to the Coming of Islam*, Routledge, Londres-New York, 2001, p. 42, 47.

<sup>64</sup> Ch. J. Robin, « Matériaux », p. 139.

<sup>65</sup> Al-Balāḍurī, *Ansāb al-aṣrāf*, I, p. 4.

<sup>66</sup> Ibn Ḥazm, *Ġamharat ansāb al-'arab*, p. 460.

<sup>67</sup> Al-Hamdānī, *Ṣifat ḡazīrat al-'arab*, p. 165.

<sup>68</sup> Aḥmad b. Muḥammad b. Ibrāhīm al-Aṣ'arī al-Qurtubī, *al-Ta'rīf fī l-ansāb wa-l-tanwīh li-dawī l-aḥsāb*, éd. Sa'd 'Abd al-Maqṣūd Zālām, Dār al-manār, [Le Caire,] 1990, p. 283.

<sup>69</sup> Al-Sam'ānī, *al-Ansāb*, éd. 'Abd Allāh 'Umar al-Bārūdī, Dār al-ḡanān, Beyrouth, 1988, II, p. 230.

<sup>70</sup> Al-Suyūfī, *Lubb al-lubāb fī taḥrīr al-ansāb*, éd. H. E. Weijers, S. & J. Luchtmans, Leyde, 1840, I, p. 80.

<sup>71</sup> L'éditeur des *Futūḥ Miṣr* restitue « al-Aṣbā ». Sur ce groupe tribal, considéré comme descendant d'Aṣbā b. al-Ḥarīṭ b. Ḥaḍramawt, voir Naṣwān b. Sa'īd al-Ḥimyarī, *Mulūk Ḥimyar wa-aqyāl al-Yaman*, éd. 'Alī b. Ismā'īl al-

Tuġīb, évoqués comme « leurs oncles maternels ». Il fallut attendre le règne de ‘Uṭmān (r. 23-35/644-656) pour qu’une vague de Ḥaḍramites échoue à Fustāt<sup>72</sup> : ils s’établirent en marge de l’agglomération, au nord-est de Fustāt. Ceux qui étaient allés habiter avec Tuġīb quelques années plus tôt eurent alors le choix de les rejoindre dans leur quartier. Plus tard, sous le règne de Mu‘āwiya, un différend éclata entre le gouverneur Maslama b. Muḥallad et al-Mulāmis b. Ġaḍīma, un des Ḥaḍramites arrivés pendant la conquête, qui exerçait alors la fonction de ‘arīf sur Ḥaḍramawt<sup>73</sup>. Al-Mulāmis voulut quitter l’Égypte et emmener toute sa tribu en Palestine. Hostile à cette solution, le gouverneur réunit les Ḥaḍramites, demanda à chacun son opinion et les interrogea sur leurs clans d’appartenance. C’est à travers ce processus, conclut Ibn ‘Abd al-Ḥakam, que les clans de Ḥaḍramawt furent enregistrés par écrit et se virent dotés d’un (nouveau ?) ‘arīf (‘arrafa-hum)<sup>74</sup>.

Si l’on considère l’obscurité des origines généalogiques de ce groupe, dont des composantes étaient installées en Irak, en Syrie, mais surtout en Égypte<sup>75</sup>, il apparaît vraisemblable que ce récit reflète non l’installation à Fustāt d’une tribu existante, mais le processus de sa formation dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle : tout se passe comme si de petits groupes lignagers, sans autre lien que leur origine géographique (la vallée du Ḥaḍramawt), s’étaient peu à peu constitués en tribu avant que le pouvoir égyptien n’officialise l’existence de ce groupe en l’enregistrant dans le *dīwān*. Les premiers arrivés s’étaient installés avec les Tuġīb, originaires de la même région. Mais la cohésion grandissante de Tuġīb, sans doute à travers un processus de cristallisation tribale comparable, poussa ces anciens arrivés à se joindre à la nouvelle vague de migrants venus de la même région. Les conflits avec le gouverneur et, peut-être, avec d’autres groupes, aboutirent finalement à la définition d’une tribu dont le nom dérivait de l’origine géographique de ses membres, avant d’être projeté sur un ancêtre éponyme.

L’œuvre d’al-Kindī suggère que, de fait, la tribu de Ḥaḍramawt ne commença à jouer un rôle politique important à Fustāt qu’à l’époque marwānide. Le premier membre à monter sur le devant de la scène est Yūnus b. ‘Aṭīyya – un *sayyid* de Ḥaḍramawt appartenant au même clan des Ašbā qu’un des conquérants de l’Égypte – qui fut d’abord cadī de 83/702 à 84/703, puis chef de la police de 84/703 à 86/705<sup>76</sup>. D’autres Ḥaḍramites suivirent comme chefs de la police, puis comme gouverneurs ou vice-gouverneurs (notamment Ḥafṣ b. al-Walīd al-Ḥaḍramī)<sup>77</sup>.

---

Mu‘ayyid et Ismā‘īl b. Aḥmad al-Ġarāfī, *Dār al-‘awda*, Beyrouth, 1978, p. 183. Ce groupe est également mentionné par al-Kindī, *Wulāt*, p. 53. Cf. Aḥmad b. Muḥammad b. Ibrāhīm al-Aš‘arī al-Qurtubī, *al-Ta‘rīf fī l-ansāb*, p. 299, où l’éditeur propose de lire « al-Asbā’ », c’est-à-dire les fils de Sabā’ b. Ḥaḍramawt, qui constituent « des tribus nombreuses ».

<sup>72</sup> Voir également al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 323.

<sup>73</sup> Sur Abū Zur‘a Mulāmis b. Ġaḍīma b. Sulay‘ b. Mālik al-Ḥaḍramī, mort à Tinnīs en 90/708-709, voir Ibn Manda al-Iṣbahānī, *al-Mustaḥraġ min kutub al-nās li-l-taḍkira wa-l-mustaṭraf min aḥwāl al-nās li-l-ma‘rifā*, éd. ‘Amir Ḥasan Ṣabrī al-Tamīmī, *Wizārat al-‘adl wa-l-ṣū‘ūn al-islāmiyya*, Bahreïn, s.d., III, p. 127.

<sup>74</sup> Ibn ‘Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 123-125.

<sup>75</sup> Al-Balāḍurī, *Ansāb al-ašraf*, I, p. 10.

<sup>76</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 53, 322.

<sup>77</sup> Chefs de la police : al-Ṣayḥ b. al-Ġarū al-Ḥaḍramī (nommé en 96/714-715) ; Ḥafṣ b. al-Walīd b. Yūsuf al-Ḥaḍramī (nommé en 105/724-725). Gouverneurs : Ḥafṣ b. al-Walīd (nommé en 108/727, puis en 124/742, puis en 127/744-745) ; ‘Ubayd Allāh b. ‘Abd al-Raḥmān b. ‘Umayra al-Ḥaḍramī (nommé en 132/750). Vice-gouverneurs : Ḥafṣ b. al-Walīd (nommé en 124/742) ; Ḥayr b. Nu‘aym (nommé en 127/744) ; Lahī‘a b. ‘Īsā al-Ḥaḍramī (jusqu’en 189/805). Gouverneur de Basse-Égypte : Fahd b. Maḥdī al-Ḥaḍramī (nommé en 127/744). D’autres notables de Ḥaḍramawt sont mentionnés dans les cercles du pouvoir : Yazīd b. Masrūq al-Ḥaḍramī, ‘Ayyāš b. ‘Uqba al-Ḥaḍramī, Abū Maysara al-Ḥaḍramī, Ibn ‘Umayr al-Ḥaḍramī, Ismā‘īl b. Ḥaywa b. ‘Uqba

Cette tribu semble avoir joué un rôle politique de premier plan entre 84/703 et 145/762, et connu son apogée à la fin de l'époque omeyyade. Les Ḥaḍramites furent particulièrement actifs pendant la révolte des Égyptiens contre la politique pro-Qaysites de Marwān II, en 127-128/745 ; lorsque l'ordre eut été rétabli après l'exécution des chefs de la rébellion, le gouverneur d'Égypte fut soulagé d'apprendre qu'il « ne restait plus qu'une corne à Ḥaḍramawt » en la personne d'un cadī qui fut rapidement révoqué<sup>78</sup>. De fait, pendant cette période de puissance, neuf membres de Ḥaḍramawt exercèrent à Fustāṭ la fonction de cadī – dont certains à plusieurs reprises – entre 83/702 et 204/820, monopolisant au total la justice pendant une cinquantaine d'années, soit plus de 42 % du temps<sup>79</sup>. La sélection de délégués dans la tribu de Ḥaḍramawt correspond donc à la période où celle-ci s'affirma sur la scène sociale et politique de Fustāṭ.

Cette prééminence se maintint (de peu) au premier âge abbasside. Mais au début du IX<sup>e</sup> siècle, les Ḥaḍramites étaient vraisemblablement sur le déclin, ce qui suscita l'émergence d'une rhétorique destinée à célébrer les mérites de leur groupe : le dernier cadī ḥaḍramite, Lahī'a b. 'Īsā (m. 204/820), se fit le porte-parole de leur gloire, justifiant leur importance politique en attribuant au calife Mu'āwiya des instructions à son gouverneur Maslama b. Muḥallad pour les employer<sup>80</sup>. Enfin, les délégués du premier âge abbasside n'appartiennent plus qu'à des tribus classées comme qaḥṭānites : les données disponibles suggèrent qu'avec la chute des Omeyyades, les tribus nordiques comme celle de Qurayš n'eurent plus de représentants dans les délégations envoyées vers le calife.

\*

La composition tribale des délégations égyptiennes et son évolution jusqu'au début du III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle permet d'énoncer deux conclusions :

(1) Cette composition tribale reflète globalement le peuplement arabo-musulman de Fustāṭ. Toutes les délégations ne comprenaient peut-être pas des membres de toutes les tribus les plus nombreuses, mais au total ces dernières fournirent régulièrement des délégués. Cela signifie qu'à travers ces derniers, différentes composantes tribales de Fustāṭ furent représentées devant les califes omeyyades et abbassides.

(2) La sélection tribale des délégués ne répondait pas seulement à des critères numériques, mais aussi à des dynamiques politiques et sociales. Les tribus qui, à chaque époque, fournirent le plus grand nombre de délégués, étaient aussi les tribus dominantes. L'exemple de Ḥaḍramawt est le plus révélateur de ce phénomène : présent depuis les années 650 (au plus tard), le groupe ne connaît pas de délégué sous les Sufyānides, mais seulement à partir de la fin de la période marwānide, quand il se trouve à l'acmé de sa puissance. Si l'on interprète donc la composition des délégations comme un reflet de la prééminence tribale, à l'époque sufyānide les Ma'āfir occupaient la position la plus élevée, suivis par les Tuḡīb de Kinda. Sous les Marwānides, les

---

b. Kulayb al-Ḥaḍramī, Abū Kināna al-Ḥaḍramī. Al-Kindī, *Wulāt*, p. 53, 66, 72, 74, 82, 84, 85, 86, 88, 90, 94, 96, 103, 104, 113, 114, 141, 166, 198.

<sup>78</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 85-90.

<sup>79</sup> Voir M. Tillier, « Introduction », dans al-Kindī, *Histoire des cadis égyptiens*, Ifao, Le Caire, 2012, p. 24-29.

<sup>80</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 425-426.

Ma'āfir perdirent de leur force au profit de Kinda, qui devint la tribu la plus prééminente, tandis que Ru'ayn et surtout Ḥaḍramawt montaient en puissance.

### 3. Les composantes individuelles des délégations

#### 3.1. Chefs de tribus, Arabes et mawālī

Si nos délégués égyptiens se rendaient bien auprès du calife en tant que représentants de groupes, rien dans les sources ne permet de reconstituer le processus de leur sélection individuelle. Étaient-ils choisis par l'autorité politique (le gouverneur) ? Ou par la tribu elle-même ? Les textes demeurent silencieux sur ce point. Ils permettent en revanche, dans certains cas, de déterminer la position sociale des délégués.

Dans son dictionnaire *Tahdīb al-luġa*, le lexicographe al-Azharī (m. 370/980) définit notamment le *wafd* comme étant composé d'« illustres/honorables voyageurs montés » (*al-rukbān al-mukarramūn*)<sup>81</sup>. Mais est-ce la participation à une délégation qui rendait honorable, ou la dignité des individus qui leur permettait d'être choisis ? Selon Ibn 'Abd Rabbih, qui écrivait quelques décennies plus tôt, la seconde alternative doit être retenue : « Il est impératif que le délégué venant de la part de son groupe (*lā budda li-l-wāfid 'an qawmi-hi*) soit son chef (*'amīdu-hum*) et son leader (*za 'īmu-hum*)<sup>82</sup>. » Les sources disponibles pour l'Égypte omeyyade et abbasside ne sont pas toujours aussi précises. Il n'en reste pas moins qu'elles pointent souvent vers le milieu des élites, potentiellement tribales. Les termes les plus récurrents pour désigner les composantes des délégations sont ceux de *šarīf* ou de son pluriel *ašrāf* (« hommes éminents, nobles ») et de *wuġūh* (« élites, notables »)<sup>83</sup>. Les deux termes semblent utilisés de manière synonyme, au moins pour les tout premiers temps, comme en témoigne la délégation de 'Utba b. Abī Sufyān, qu'al-Kindī décrit alternativement comme composée d'*ašrāf ahl Miṣr* et de *wuġūh al-ġund*<sup>84</sup>. Le terme de *šarīf*, le plus employé, évoque une noblesse héritée des ancêtres<sup>85</sup> : il s'agit donc, pour ceux qui sont ainsi qualifiés, de membres de l'élite tribale, qui appartenaient aux familles les plus éminentes, voire étaient reconnus comme chefs tribaux. À l'époque sufyanide, Mu'āwiya b. Ḥudayġ faisait ainsi partie des « chefs » (*sādāt*) du clan de Sakūn<sup>86</sup>, et Kurayb b. Abraha semble avoir exercé son autorité sur au moins 500 hommes de Ḥimyar<sup>87</sup>.

Les élites qui participèrent à ces délégations n'étaient cependant pas toutes à la tête de chefferies tribales. Certaines n'étaient d'ailleurs pas considérées comme arabes. Treize de nos délégués sont qualifiés de *mawālī* (soit environ 18 %), un terme qui reflète des situations sociales différentes selon les cas. Salmān b. Ma'šar, personnage peu connu de la période médinoise, était *mawlā* des Azd, ce qui doit probablement être pris, à cette époque, dans le sens

<sup>81</sup> Al-Azharī, *Tahdīb al-luġa*, éd. 'Abd al-Salām Muḥammad Hārūn *et al.*, al-Dār al-miṣriyya li-l-ta'līf wa-l-tarġama, Le Caire, s.d., XIV, p. 199.

<sup>82</sup> Ibn 'Abd Rabbih, *al-Iqd al-farīd*, II, p. 3.

<sup>83</sup> *Šarīf/ašrāf* : al-Kindī, *Wulāt*, p. 35, 41 ; Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 216, 297, 469 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XVIII, p. 92 ; XXI, p. 103 ; XXXV, p. 352 ; al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, II, p. 877. *Wuġūh* : al-Kindī, *Wulāt*, p. 14, 36, 84 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XVIII, p. 92 ; XXIX, p. 321.

<sup>84</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 35, 36.

<sup>85</sup> C. van Arendonk et W.A. Graham, « Sharīf », *EF*, IX, p. 340.

<sup>86</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LIX, p. 18.

<sup>87</sup> Al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, II, p. 877.

d'esclave affranchi ou de confédéré<sup>88</sup>. Il occupa plus tard le rang de *šarīf* auprès du gouverneur 'Abd al-'Azīz b. Marwān, ce qui suggère qu'il ne s'agissait pas d'un converti non arabe<sup>89</sup>. De même, les deux *mawlā*-s qui participèrent à des délégations sous les Sufyānides tirent leur qualification de leur statut d'anciens captifs de guerre<sup>90</sup>. 'Abd al-Rahmān Abū l-Muhāğir al-Balhībī connut une destinée hors du commun. Il était originaire de Balhīb, dans le Delta, qui avec d'autres villages avait résisté aux armées de 'Amr b. al-'Āṣ dirigées contre Alexandrie. Ses habitants avaient été réduits en esclavage, mais le calife 'Umar leur rendit la liberté ; ils eurent, selon les sources, le choix entre se convertir et jouir de tous les privilèges des musulmans, et retourner à leur religion et à leur terre<sup>91</sup>. Abū l-Muhāğir al-Balhībī choisit la conversion et, affranchi par les Banū l-A'ğam b. Sa'd b. Tuğīb, il intégra l'armée et perçut une pension de 200 dinars. Intégrant l'élite dirigeante de Fustāt, il devint 'arīf des *mawālī* de Tuğīb et se fit construire un palais<sup>92</sup>.

Sur la dizaine de *mawālī* qui intégrèrent une délégation à l'époque marwānide, tous n'étaient pas des autochtones convertis. Le futur *cadi* 'Abd Allāh b. Yazīd b. 'Abd Allāh b. Ḥudāmir al-Šan'ānī descendait d'un Perse, envoyé au Yémen par les Sassanides pour combattre les Abyssins, qui avait ensuite participé à la conquête de l'Égypte<sup>93</sup>. C'est à partir du califat de 'Umar II (r. 99-101/717-720) que l'on commence à voir un nombre accru de *mawālī* qui, dès lors, semblent correspondre au modèle de l'autochtone ayant adopté l'islam. Néanmoins, certains de ces « clients » ne font pas partie des délégations que nous avons catégorisées comme des « visites » – celles où les délégués jouaient vraisemblablement le plus grand rôle de représentation –, mais de celles qui servirent à des « échanges d'information » : il s'agissait plutôt, techniquement, de messagers que de délégués. Ainsi plusieurs secrétaires *mawālī* firent-ils le voyage vers la Syrie pour porter des lettres au calife, tels Hilāl b. 'Abd al-Rahmān<sup>94</sup> et 'Abd al-Malik b. Ğunāda<sup>95</sup>. Sa'īd b. Šurayḥ al-Kindī al-Tuğībī<sup>96</sup> et son fils al-Qāsim b. Sa'īd b. Šurayḥ al-Tuğībī<sup>97</sup> furent secrétaires (*kātib*-s) au *dīwān al-ğund*. Un autre *mawlā*, Ḥabīb b. al-Šāhid al-Tuğībī, était un juriste reconnu<sup>98</sup>, et Mūsā b. Wardān al-Qurašī al-'Āmirī un sermonneur (*qāṣṣ*) réputé, qui devint responsable des prêches officiels<sup>99</sup>. L'identification de Sa'īd b. Šurayḥ al-Kindī comme *mawlā* n'empêcha pas ce personnage – dont le statut de client remontait peut-être à plusieurs générations, compte tenu de sa généalogie – d'être considéré comme un *šarīf*. Quel que soit le type de délégation à laquelle ces *mawālī* participèrent au cours

<sup>88</sup> Voir P. Crone, « Mawlā », *EP*, VI, p. 866.

<sup>89</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 216.

<sup>90</sup> Il s'agit de 'Āmir Ğamal (Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 253), originaire du Yémen ou d'Arménie, et de 'Abd al-Rahmān Abū l-Muhāğir al-Balhībī (Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVI, p. 116).

<sup>91</sup> Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 83 ; Yāqūt, *Mu'ğam al-buldān*, Beyrouth, Dār Bayrūt, 1988, I, p. 492.

<sup>92</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVI, p. 116.

<sup>93</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 338 ; Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 291 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXIII, p. 385.

<sup>94</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LXXIV, p. 97.

<sup>95</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVII, p. 8.

<sup>96</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 208 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXI, p. 103. Une liste éditée par Petra Sijpesteijn mentionne un certain Kaṭīr b. Sa'īd b. Šurayḥ al-Tuğībī, qui est vraisemblablement le fils de ce secrétaire au *dīwān al-ğund*. Voir P.M. Sijpesteijn, « A Seventh/Eighth Century List of Companions », p. 372, l. 16, ainsi que nos remarques formulées plus haut quant à la datation de ce document.

<sup>97</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 397 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XLIX, p. 57.

<sup>98</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 106 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XII, p. 42 ; al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, III, p. 25.

<sup>99</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 490-1 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LXI, p. 225.

des trois dernières décennies de l'époque omeyyade, ils appartenaient tous à des groupes élitaires de Fustāt, notamment à ceux des administrateurs et des savants qui commençaient à acquérir, par leurs activités intellectuelles, les lettres de noblesse dont leur ascendance les privait.

### 3.2. Composition de quelques délégations du II<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> siècle

Les analyses qui précèdent permettent de mieux comprendre les critères généraux de sélection des délégués égyptiens : sans surprise, ceux-ci appartenaient aux élites musulmanes de Fustāt ; leur choix reflète l'évolution de la société des dominants, au rythme du renforcement de certains groupes tribaux et de l'intégration sociale des non-arabes. Ces résultats généraux ne permettent pas d'apprécier la composition de chaque délégation : les sources se contentent, le plus souvent, d'indiquer qu'un individu participa à une délégation, sans préciser qui l'accompagnait. La fin de l'époque omeyyade et le premier âge abbasside offrent néanmoins quatre listes de délégués offrant un éclairage plus détaillé sur l'évolution du milieu des élites fustātiennes entre les règnes d'al-Walīd II (r. 125-126/743-744) et d'al-Manṣūr (r. 136-158/754-775).

#### *Al-Walīd II (126/744)*

La première de ces délégations partit d'Égypte afin d'aller prêter allégeance à al-Walīd II en Syrie. Vraisemblablement présidée par le gouverneur d'Égypte en personne, Ḥafṣ b. al-Walīd al-Ḥaḍramī (nommé par le calife Hišām b. 'Abd al-Malik, r. 105-125/724-743<sup>100</sup>), elle incluait un nombre inconnu de notables de Fustāt (*wuḡūh*), dont deux identifiés nommément. Le premier, un Qurayšite appelé al-Rabī' b. 'Awn, est un quasi inconnu. Ibn 'Asākir se contente de relater qu'il aurait interrogé le Médinois Ibn al-Musayyab sur un point juridique, ce qui laisse présumer qu'il s'agit peut-être d'un juriste de seconde zone<sup>101</sup>. Le second est en revanche mieux documenté. Raḡā' b. Ašyam était un *šarīf* de Ḥaḍramawt qui occupa plusieurs postes politiques élevés (*wilāyāt*). Ḥafṣ b. al-Walīd avait fait de lui son sous-gouverneur de Haute-Égypte en 125/742-743<sup>102</sup>. Il participa en 127/745 à une révolte d'officiers du *gund* contre le calife Marwān II et les gouverneurs que celui-ci envoya pour remplacer Ḥafṣ b. al-Walīd. Il fut exécuté avec les autres chefs de la révolte le 18 *muḥarram* 128/20 octobre 745<sup>103</sup>. Cette délégation incluait donc un militaire de haut rang, contributeur et allié politique du gouverneur, très engagé dans la défense des intérêts yéménites à Fustāt, ainsi qu'un Qurayšite mal connu. L'absence d'informations sur les autres membres de la délégation ne permet pas d'aller plus loin. L'on peut néanmoins supposer qu'elle incluait différentes composantes tribales de Fustāt dont, sans doute, une majorité de Yéménites proches du pouvoir local. Quoi qu'il en soit, la délégation n'atteignit jamais sa destination : al-Walīd II fut tué alors que l'équipée arrivait en

---

<sup>100</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 82.

<sup>101</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XVIII, p. 77.

<sup>102</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

<sup>103</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 85-90. Notons qu'un poète s'attacha à lui et composa son éloge, y compris son éloge funèbre après son exécution. Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVI, p. 377. Sur cette révolte et ses circonstances, voir H. Kennedy, « Egypt as a Province of the Islamic Caliphate », dans C. F. Petry (éd.), *The Cambridge History of Egypt*, Cambridge University Press, Cambridge, 1998, p. 75-76.



Syrie et son successeur, Yazīd III, qui ne pouvait accueillir une délégation destinée à celui qu'il venait de renverser, lui ordonna de rebrousser chemin et de retourner à Fustāt<sup>104</sup>.

#### *Yazīd III (126/744)*

Une nouvelle délégation fut mise sur pied afin d'aller prêter serment d'allégeance à Yazīd III, à laquelle le gouverneur Ḥafṣ b. al-Walīd ne participa point cette fois-ci. Huit de ses membres sont connus. Elle fut présidée par 'Uqba b. Nu'aym al-Ru'aynī, un haut dignitaire qui fut préfet de police à Fustāt pour les gouverneurs Ḥanzala b. Ṣafwān et Ḥafṣ b. al-Walīd. Proche de ce dernier, il fit aussi partie des officiers révoltés contre la politique de Marwān II qui finirent exécutés en 128/745<sup>105</sup>. Deux autres hauts gradés du même cercle lui furent associés : Fahd b. Mahdī al-Ḥaḍramī, nommé sous-gouverneur du Delta en 125/742-743<sup>106</sup>, et Muḥammad b. Ṣurayḥ al-Mahrī. Tous deux furent exécutés au terme de la même révolte<sup>107</sup>. Mentionnons enfin, parmi ces dignitaires qui assumèrent des fonctions politico-militaires, le Tuḡḡbite 'Abd Allāh b. 'Abd al-Raḥmān b. Mu'āwiya b. Ḥudayḡ, petit-fils de l'illustre Mu'āwiya b. Ḥudayḡ (m. 52/672), un des conquérants de l'Égypte et du Maghreb oriental<sup>108</sup>. Il avait été nommé gouverneur d'Alexandrie sous le calife Hiṣām b. 'Abd al-Malik et, sous les Abbassides, il obtint le poste de gouverneur d'Égypte de 152/769 à 155/772<sup>109</sup>. Un cinquième militaire, Firās b. Ḥumayd al-Ḥaḍramī, était peut-être moins avancé en grade que les autres ; il semble qu'il ait fallu attendre l'arrivée en Égypte des Abbassides pour que Ṣāliḥ b. 'Alī le nomme officier (*istaqwada-hu*)<sup>110</sup>. Si son appartenance tribale suggère qu'il faisait lui aussi partie du cercle de Ḥafṣ b. al-Walīd, il ne fut vraisemblablement pas assez impliqué dans la révolte de 127/745 pour connaître le même sort funeste que les grands officiers.

Les trois derniers membres connus de cette délégation appartiennent plutôt au champ du savoir. Le Qurayṣite al-Rabī' b. 'Awn, dont nous avons plus haut présumé qu'il s'agissait d'un juriste secondaire, semble le seul membre de la délégation envoyée à al-Walīd II à avoir intégré celle destinée à Yazīd III<sup>111</sup>. Les deux derniers savants sont plus connus. 'Amr b. al-Ḥārīṭ al-Anṣārī (m. 148/765), représentant de l'ancien courant juridique égyptien, *adīb* et mufti, était un des juristes locaux les plus réputés de son temps. Il devint plus tard le précepteur du fils du gouverneur abbasside Ṣāliḥ b. 'Alī, et quitta l'Égypte pour la Palestine en compagnie de ce dernier en 137/755<sup>112</sup>. Sa qualification de *muftī* par Ibn Yūnus suggère qu'il fut peut-être, dès

<sup>104</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 83 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 52 ; Ibn Taḡrī Birdī, *al-Nuḡūm al-zāhira*, I, p. 292.

<sup>105</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 81, 82, 83, 86, 90.

<sup>106</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

<sup>107</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

<sup>108</sup> Voir Ch. Pellat, « Mu'āwiya b. Ḥudaydj », *EF*, VII, p. 271. Son père comme son grand-père avaient eux-aussi fait partie de délégations égyptiennes. Voir al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, II, p. 1133 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LIX, p. 15 ; Ibn Taḡrī Birdī, *al-Nuḡūm al-zāhira*, I, p. 151. Sur cette famille, voir également H. Kennedy, « Egypt as a Province of the Islamic Caliphate », p. 66.

<sup>109</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXIX, p. 321 ; Ibn Taḡrī Birdī, *al-Nuḡūm al-zāhira*, II, p. 17.

<sup>110</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 394

<sup>111</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

<sup>112</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 370 ; al-Kindī, *Wulāt*, p. 105 ; al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, III, p. 937 ; al-Suyūṭī, *Husn al-muḥāḍara fī ta'rīḥ Miṣr wa-l-Qāhira*, éd. Muḥammad Abū l-Faḍl Ibrāhīm, Dār iḥyā' al-kutub al-'arabiyya-ʿĪsā al-Bābī al-Ḥalabī, Le Caire, 1967, I, p. 300. Comme son contemporain Yazīd b. Abī Ḥabīb, il est très souvent cité par Ibn 'Abd al-Ḥakam comme transmetteur de traditions historiques dans ses *Futūḥ Miṣr*.

l'époque omeyyade, un juriste de cour <sup>113</sup>. Quant à Hāni' b. al-Mundir al-Kalā'ī, il n'est point connu comme juriste mais comme historien (*aḥbārī*), spécialiste des généalogies et des *ayyām al-'arab* ; il composa un *Nasab Ḥimyar* (*Généalogie de Ḥimyar*) qui ne nous est pas parvenu <sup>114</sup>. Cet historiographe tribal, que l'on peut rattacher à une tradition savante « séculière », apparaît donc comme un des chantres de la prééminence yéménite à Fustāt <sup>115</sup>.

La composition de cette délégation permet de mieux apprécier, si ce n'est le processus de sélection, du moins son résultat. Deux catégories d'élites étaient présentes : celle des militaires du *ḡund* et celle d'élites civiles qui se distinguaient plutôt par leur savoir. Si l'on y trouve à la fois des Yéménites et des Qaysites, ils n'occupaient pas la même position dans la société égyptienne. Le seul Qaysite semble avoir été un savant, tout comme le membre des Anṣār – qui, bien que formellement rattachés à la confédération yéménite, occupaient une place à part dans le système tribal, formant un groupe détribalisé et allié à Qurayš. En revanche, les hauts dignitaires politico-militaires étaient tous des Yéménites, notamment des Ḥaḍramites dont nous avons vu plus haut qu'ils se renforcèrent à la fin de l'époque omeyyade. Cette composition tribale reflète donc bien, comme nous l'avons avancé plus haut, l'équilibre socio-politique égyptien de l'époque, marqué par la domination des Yéménites. Par ailleurs, les élites sélectionnées gravitaient autour du pouvoir provincial, voire y participaient à l'échelle locale : cela est manifeste pour les officiers de l'entourage de Ḥafṣ b. al-Walīd, et probable pour plusieurs autres, notamment les savants. D'aucuns s'impliquèrent par la suite dans la défense des intérêts factionnels des Yéménites, c'est-à-dire la préservation de leurs privilèges socio-économiques découlant de leur place dans l'armée.

#### *Al-Saffāḥ (133/750-1)*

La troisième délégation fut envoyée pour prêter allégeance à al-Saffāḥ (r. 132-136/749-754), le premier calife abbasside, en 133/750-751. Sept membres sont nommés par les sources. Le chef de la délégation, al-Walīd b. 'Abd al-'Azīz b. al-Muṭṭalib, est un parfait inconnu <sup>116</sup>. On ignore tout, également, de Mu'āwiya b. al-Zubayr, de 'Abd al-'Azīz b. Wada'a al-Ḥimyarī et de Muḥammad b. Mašhūr al-Azdī <sup>117</sup>. Concernant 'Īsā b. Šāfi' b. al-Sā'ib, on sait seulement qu'il avait récité trois vers pour déplorer la destruction d'*al-dār al-muḍāhhaba* (le complexe administratif bâti sous 'Abd al-'Azīz b. Marwān) par Marwān II à son arrivée en Égypte, alors qu'il fuyait les Abbassides <sup>118</sup>. Les deux derniers membres sont en revanche mieux référencés. Muḥammad b. Mu'āwiya al-Kalā'ī, grand notable du *ḡund*, percevait un '*aṭā*' de 200 dinars. À son arrivée en Égypte fin 132/fin juillet 750, Šāliḥ b. 'Alī fit de lui son vicaire à Fustāt pendant

<sup>113</sup> L'exemple de Yazīd b. Abī Ḥabīb, qui fut nommé mufti en Égypte par le calife 'Umar b. 'Abd al-'Azīz, laisse penser que ce titre était décerné par le pouvoir. Voir Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 509 ; al-Dahabī, *Siyar a'lām al-nubalā'*, éd. Šu'ayb al-Arnā'ūt et Muḥammad Nu'aym al-'Araqsūsī, Mu'assasat al-risāla, Beyrouth, 1413 H., VI, p. 32 ; al-Suyūṭī, *Ḥusn al-muḥāḍara*, I, p. 299.

<sup>114</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 233 ; al-Dahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, III, p. 999.

<sup>115</sup> Sur le chauvinisme sud-arabique à Fustāt, voir J.-Cl. Vadet, « L'«acculturation» des sud-arabiques de Fustāt au lendemain de la conquête arabe », *Bulletin d'Études Orientales*, 22 (1969), p. 7-14.

<sup>116</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 97. Cf. al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 55.

<sup>117</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 98.

<sup>118</sup> Al-Kindī, p. 95. Sur *al-dār al-muḍāhhaba*, voir S. Bouderbala, *Ḡund Miṣr : étude de l'administration militaire d'Égypte des débuts de l'Islam, 21/642-218/833*, Thèse de doctorat, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2008, p. 137 ; J. Mabra, *Princely Authority in the Early Marwānid State: The Life of 'Abd al-'Azīz ibn Marwān*, Gorgias Press, Piscataway, 2017, p. 49.

qu'il poursuivait la conquête de l'Égypte <sup>119</sup>. Après cette délégation, il semble avoir connu quelques revers de fortune en raison de son opposition épisodique au pouvoir en place. Il abrita un temps Raġā' b. Rawḥ b. Zinbā', partisan d'un révolté contre Šālih b. 'Alī. Puis le gouverneur Abū 'Awn, qu'il insultait, lui infligea une correction corporelle et abaissa son 'aṭā' à 120 dinars. Il revint néanmoins sur le devant de la scène politique : en 141/759, le gouverneur Muḥammad b. al-Aš'at le nomma préfet de police et, en 143/761, il fut confirmé à ce poste par le gouverneur Ḥumayd b. Qaḥṭaba <sup>120</sup>. Il s'agit donc d'un grand notable de Fustāṭ qui parvint à faire une carrière militaire sous les premiers Abbassides.

En comparaison, le dernier membre de cette délégation apparaît plutôt comme un parvenu. 'Abd al-A'lā b. Sa'īd al-Ġayšānī, bien qu'issu d'un honorable lignage yéménite <sup>121</sup>, n'appartenait vraisemblablement pas à la plus haute société de Fustāṭ, au point que son mariage avec une femme des Banū 'Abd Kulāl fut annulé pour absence de parité sociale (*kafā'a*) <sup>122</sup>. À l'arrivée de Marwān II en Égypte, fin *šawwāl* 132/juin 750, il avait pris les armes pour les Abbassides en Haute-Égypte. En récompense, Šālih b. 'Alī lui attribua des concessions foncières. Plus tard, le gouverneur Yazīd b. Abī Ḥātim l'envoya à la tête d'une cavalerie réprimer une révolte autrement inconnue, celle qu'un certain Abū Maymūn aurait menée dans « le pays des Abyssins » <sup>123</sup>. Ce personnage à la noblesse contestée semble donc avoir profité de la prise du pouvoir par les Abbassides pour se distinguer et faire carrière dans l'armée.

La majorité des membres de cette délégation sont donc des inconnus, c'est-à-dire des individus qui ne jouèrent qu'un rôle de second plan dans l'histoire politique égyptienne et ne se distinguèrent pas dans le domaine des sciences religieuses. Ceux dont les noms sont plus familiers apparaissent comme des hommes nouveaux, qui profitèrent des troubles de la révolution pour passer sur le devant de la scène politique et sociale. Par ailleurs, l'appartenance tribale de ces personnages – quand elle est connue – se distingue de celle des délégués de l'époque marwānide : on ne retrouve plus les grands ensembles tribaux qui y étaient majoritaires mais, à l'exception de Ḥimyar, des tribus qui étaient jusque-là reléguées à un rôle secondaire. Ces divers éléments suggèrent qu'un renouvellement se produisit dans les élites égyptiennes aux lendemains immédiats de la révolution abbasside, contrairement à l'apparente continuité relevée par Hugh Kennedy dans l'administration de la province <sup>124</sup>.

#### *Al-Manṣūr (154/771)*

Ce renouvellement fut vraisemblablement passager. Passée la prise du pouvoir par les Abbassides, la composition des délégations reprit une forme plus proche de celles de la fin de la période marwānide, comme en témoigne celle qui fut organisée en *ramaḍān* 154/août-

<sup>119</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 96, 104-105, 109.

<sup>120</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 108, 110.

<sup>121</sup> Même le nom de sa mère est connu : Ḥaṣna bt. 'Uṭmān b. 'Abd al-Raḥmān b. As'ad al-Sabā'ī. Ibn Yūnus, *Ta'riḥ*, I, p. 527.

<sup>122</sup> C'est-à-dire que son épouse était d'un rang social supérieur, ce qui constituait une forme de mésalliance condamnée par les juristes. Voir Y. Linant de Bellefonds, « Kafā'a », *EP*, IV, p. 422.

<sup>123</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 95, 101, 116 ; al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 367 ; Ibn Yūnus, *Ta'riḥ*, I, p. 527. Nous ne sommes pas parvenu à retrouver trace de cette révolte, qu'al-Kindī situe dans un lieu improbable (s'il ne s'agit pas d'une corruption du texte).

<sup>124</sup> H. Kennedy, « Egypt as a Province of the Islamic Caliphate », p. 76. Sur les éléments de continuité entre les Omeyyades et les Abbassides, voir plus généralement I. Bligh-Abramski, « Evolution Versus Revolution: Umayyad Elements in the 'Abbāsīd Regime 133/750-320/932 », *Der Islam*, 65 (1988), p. 226-243.

septembre 771 auprès du calife al-Manṣūr. L'objectif de cette délégation est inconnu. On note toutefois que cette année-là, al-Manṣūr vint en Syrie et visita Jérusalem<sup>125</sup> ; il serait tentant d'en déduire que c'est à cette occasion qu'une délégation égyptienne alla le trouver. Néanmoins al-Kindī précise que la rencontre eut lieu en Irak<sup>126</sup>. Cette délégation eut quoi qu'il en soit des conséquences importantes pour l'histoire de l'Égypte : après avoir consulté les délégués, al-Manṣūr désigna pour la première fois un cadī d'Égypte en la personne de 'Abd Allāh b. Lahī'a (m. 174/790), appliquant à cette province la politique de centralisation judiciaire qu'il avait amorcée une décennie plus tôt<sup>127</sup>.

Cette délégation incluait le Tuḡībīte 'Abd Allāh b. 'Abd al-Raḥmān b. Mu'āwiya b. Ḥudayḡ, dont nous avons vu plus haut qu'il avait fait partie de celle envoyée à Yazīd III. La participation de ce personnage témoigne vraisemblablement d'un retour plus général des anciennes élites égyptiennes sur le devant de la scène. De même, 'Ayyāš b. 'Uqba al-Ḥaḍramī avait été amiral de la flotte égyptienne sous Marwān II, ainsi probablement que gouverneur d'Alexandrie à la même époque<sup>128</sup>. Lors de la conquête de l'Égypte par les Abbassides, il avait réussi à se rapprocher de Ṣāliḥ b. 'Alī et à le conseiller sur le choix d'un vice-gouverneur, et avait été employé en 136/754 pour convoier des vivres aux troupes du Maghreb<sup>129</sup>. 'Ayyāš b. 'Uqba est par ailleurs connu comme un traditionniste influent<sup>130</sup>. Il est possible que ce militaire haut gradé, constatant l'impossibilité de poursuivre sa carrière après la révolution abbasside, se soit réorienté vers les sciences religieuses et ait regagné par ce biais une position sociale éminente. Si cette hypothèse est retenue, il participa sans doute à la délégation en vertu de sa position d'élite savante.

Les deux autres membres connus de la délégation appartenaient vraisemblablement eux aussi à la sphère des élites savantes. Le cas de Hišām b. Ḥumayd al-Ru'aynī, qui n'est pas référencé par les sources, demeure incertain, mais son fils devint un traditionniste réputé<sup>131</sup>. Les choses sont plus claires concernant Ġawṭ b. Sulaymān al-Ḥaḍramī, célèbre cadī qui assumait à plusieurs reprises les plus hautes fonctions judiciaires de Fustāt dans la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>. Lors de cette délégation, en 154/771, il n'exerçait pas comme cadī. Il avait été révoqué dix ans plus tôt, en 144/761, suite à une accusation de collusion avec des rebelles ḥasanides et kharijites. Emprisonné, il avait toutefois réussi à obtenir la grâce d'al-Manṣūr, dont il avait un temps fréquenté la cour à Bagdad<sup>133</sup>. Bien qu'il n'eût plus à cette époque assumé de fonctions officielles, Ġawṭ b. Sulaymān jouissait certainement à Fustāt d'un grand prestige. À la fin de sa vie, en 167/783, il retrouva pour un an son poste de cadī<sup>134</sup>.

<sup>125</sup> Al-Ṭabarī, *Ta'rīḥ al-rusul wa-l-mulūk*, éd. Muḥammad Abū l-Faḍl Ibrāhīm, Dār al-ma'ārif, Le Caire, 1967, VIII, p. 44.

<sup>126</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 369.

<sup>127</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 369. Sur la centralisation de la judicature, voir M. Tillier, *Les cadis d'Iraq et l'État abbasside (132/750-334/945)*, Presses de l'Ifpo, Damas, 2009, p. 102-104.

<sup>128</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 384.

<sup>129</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 96, 103.

<sup>130</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 384 ; al-Mizzī, *Tahḍīb al-Kamāl*, XXII, p. 558-560 ; al-Suyūfī, *Ḥusn al-muḥāḍara*, I, p. 281. Sa maison était encore connue à Fustāt au III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle. Voir Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 119.

<sup>131</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 140.

<sup>132</sup> Voir M. Tillier, « Deux papyrus judiciaires de Fustāt », *Chronique d'Égypte*, 89 (2014), p. 416-417.

<sup>133</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 362, 375.

<sup>134</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 373.

Ajoutons enfin que le traditionniste Qurra b. ‘Abd al-Raḥmān al-Ma‘āfirī participa lui aussi à une délégation vers al-Manṣūr, à une date inconnue mais antérieure à sa mort en 147/764-765. Le mécontentement qu’il avait manifesté publiquement, des années auparavant, à l’arrivée en Égypte d’une nouvelle unité de mesure imposée par le calife omeyyade, lui valut la sympathie d’al-Manṣūr<sup>135</sup>.

Comparée à la précédente, cette délégation reflète l’équilibre sociopolitique que retrouva Fustāṭ une fois passés les troubles de la troisième *fitna*. Certaines des anciennes élites militaires retrouvèrent leur place, parfois au prix d’une reconversion vers les sciences religieuses, à condition sans doute d’avoir démontré leur allégeance au nouveau régime. Cette délégation marque également le retour des tribus yéménites (Ma‘āfir, Tuḡīb, Ḥaḍramawt, Ru‘ayn) qui avaient été prédominantes dans les délégations omeyyades, et qui avaient disparu sous al-Saffāḥ. Remarquons toutefois que, s’il est possible de juger à partir de ces cinq noms, l’équilibre entre élites militaires et civiles semble s’être rompu : seul ‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Raḥmān b. Mu‘āwiya b. Ḥuḍayḡ continua d’exercer des fonctions militaires d’importance sous les Abbassides. Bien que d’autres aient eu une carrière militaire sous les Omeyyades, ils semblent désormais faire plutôt partie des élites civiles.

### Conclusion

Au cours des trois premiers siècles de l’Islam, seuls trois califes se rendirent en Égypte, toujours pour des raisons militaires : Marwān b. al-Ḥakam (r. 64-65/684-685), lorsqu’il rétablit la souveraineté omeyyade sur l’Égypte contre le gouverneur zubayride<sup>136</sup>, Marwān II lors de sa fuite devant les troupes abbassides, et al-Ma‘mūn, début 217/832, lorsqu’il vint pacifier une Égypte en proie aux révoltes fiscales<sup>137</sup>. Le lien que les autres califes entretenirent avec cette province était avant tout administratif et se traduisait par la désignation et la révocation de gouverneurs (militaires et/ou fiscaux), voire d’un cadī à partir du règne d’al-Manṣūr. Ces personnages officiels servaient d’interface entre le pouvoir central et les sujets, dont l’allégeance au calife était symboliquement réitérée chaque vendredi lors de la prière collective. Grâce aux délégations, les liens entre le centre et cette périphérie dépassaient cependant le niveau purement administratif ou symbolique. Par leur biais, le souverain de l’empire pouvait établir des relations directes avec ses sujets provinciaux, dont certains venaient le rencontrer, individuellement ou collectivement, en accompagnant le gouverneur ou en son absence. En période de crise politique, en particulier, ces délégations permettaient aux califes de recevoir l’expression d’une allégeance populaire non médiatisée par le gouverneur.

La force de ce lien direct entre la population provinciale et le souverain de l’empire reposait sur la représentativité des délégués. L’analyse prosopographique que nous venons de mener permet de démontrer que l’appartenance tribale des délégués recensés par les sources, majoritairement (mais non exclusivement) arabes, reflétait non seulement le peuplement de Fustāṭ mais, aussi, l’évolution des rapports de domination au sein du *ḡund* égyptien. Les qualificatifs associés à nombre d’entre ces délégués montrent qu’il s’agissait souvent d’élites tribales, parfois de chefs. Les *mawālī*, que l’on voit surtout apparaître à partir de la fin des

<sup>135</sup> Al-Ḍahabī, *Ta’rīḥ al-islām*, III, p. 953 ; al-Suyūfī, *Ḥusn al-muḥāḍara*, I, p. 277.

<sup>136</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 45 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā’iz wa-l-i’tibār*, I, p. 569.

<sup>137</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 192.

années 710, appartenait également au milieu des élites, soit en raison de leur position élevée dans l'administration, soit en vertu de la réputation qu'ils avaient acquise en tant que savants.

Les sources n'évoquent pas les modalités exactes de sélection des délégués. Il est probable que les gouverneurs, au moins lorsqu'ils prenaient la tête de ces délégations, jouaient un rôle décisif dans ce processus. Néanmoins, il est tout aussi probable que leur choix ait été orienté par les équilibres sociaux de Fustāt. Les élites musulmanes égyptiennes devaient leur position à plusieurs facteurs qui pouvaient se combiner l'un à l'autre : prestige hérité de l'époque de la conquête, carrière dans l'armée ou dans l'administration, distinction intellectuelle, etc. Hormis lorsque les gouverneurs sélectionnaient des membres de leur entourage immédiat, leur choix était donc limité par l'existence d'un vivier d'élites locales, qualifiées d'*ʿašrāf* et de *wuḡūh* par les sources. En d'autres termes, la sélection se faisait, avant tout, par la reconnaissance sociale dont ces élites jouissaient localement. C'est cette reconnaissance qui permettait de considérer les délégués comme des *représentants* des Égyptiens – ou, de manière plus restrictive, des Fustātiens.

Il convient en effet d'insister sur les limites de cette représentativité. Tous les délégués recensés par nos sources semblent en effet appartenir aux élites musulmanes de Fustāt. Même si plusieurs occupèrent des fonctions à Alexandrie au cours de leur carrière <sup>138</sup>, rien ne permet d'affirmer qu'ils appartenait au milieu des élites locales de cette ville, qui constitua pourtant un centre musulman important dès le I<sup>er</sup>/VII<sup>e</sup> siècle <sup>139</sup>. La rareté des délégués affiliés aux tribus arabes du nord suggère également qu'aucune délégation n'entendit représenter les tribus qaysites qui s'installèrent dans le Delta à partir de l'an 109/727-728, sous le règne de Hišām b. ʿAbd al-Malik <sup>140</sup>. La focalisation de nos sources sur les élites musulmanes ne permet pas non plus de savoir si certaines délégations incluaient des élites non musulmanes, qu'elles soient ou non de Fustāt. Une version tardive (dite Vulgate) de l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* raconte bien qu'Athanasius, un fonctionnaire fiscal du gouverneur ʿAbd al-ʿAzīz b. Marwān, se rendit (*maḍā*) auprès du calife ʿAbd al-Malik. Néanmoins il semble avoir entrepris ce voyage de sa propre initiative et le texte n'évoque nulle délégation à son sujet <sup>141</sup>. Les sources à notre disposition suggèrent donc que les délégations égyptiennes représentaient avant tout les milieux arabo-musulmans de Fustāt, et beaucoup moins – si ce n'est pas du tout – les sujets de l'arrière-pays et les non-musulmans.

Ces limites à la représentativité des délégations reflètent la conception et l'organisation du jeune empire islamique. Si ces délégations peuvent être qualifiées de « provinciales », c'est parce que la province était avant tout conçue comme une extension territoriale de son principal centre urbain, siège du pouvoir politique et lieu de résidence privilégié des élites arabo-musulmanes. De ce point de vue, l'Égypte *était* Fustāt, ce que trahit l'ambiguïté du terme « Miṣr » dans les sources des premiers siècles de l'hégire. Bien que le mot dont il dérive ait,

---

<sup>138</sup> Voir les entrées ʿAbd Allāh b. ʿAbd al-Raḥmān b. Muʿāwiya b. Ḥudayḡ, ʿAbd al-Raḥmān b. Muʿāwiya b. Ḥudayḡ, ʿAyyāš b. ʿUqba al-Ḥaḍramī, ʿIyād b. Ġurayba al-Kalbī, et Kurayb b. Abraha dans l'annexe 2.

<sup>139</sup> Voir J. Bruning, *The Rise of a Capital. Al-Fustāt and Its Hinterland, 18/639-132/750*, Brill, Leyde, 2018, p. 32-38. Sur les élites savantes d'Alexandrie, voir J. E. Brockopp, « The Formation of Islamic Law. The Egyptian School (750-900) », *Annales Islamologiques*, 45 (2011), p. 130-131.

<sup>140</sup> Voir al-Kindī, *Wulāt*, p. 76-77 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā ʿiz wa-l-i ʿtibār*, I, p. 214-215.

<sup>141</sup> *History of the Patriarchs of the Coptic Church of Alexandria*, part. III, éd. B. Evetts, *Patrologia Orientalis*, 5 (1910), p. 54/308.

avant l'islam, désigné « l'Égypte »<sup>142</sup>, il pouvait aussi, à l'époque qui nous occupe, désigner simplement Fustāṭ. Politiquement, la province était d'abord et avant tout constituée de sa capitale, et non point des « contrées égyptiennes » (*al-diyār al-miṣriyya*) comme elle le devint plus tard, lorsque les centres musulmans s'y furent multipliés<sup>143</sup>.

Les délégations incarnaient donc une forme de dialogue entre une capitale provinciale et le centre de l'empire, c'est-à-dire le calife. Hélas, les sources n'apportent guère d'informations ni sur la forme ni sur le contenu des échanges avec ce dernier lors de la réception des délégués. Il est indubitable que certaines délégations permirent à ses membres de présenter des demandes, en leur nom propre ou au nom de groupes. Sous les Omeyyades, certains obtinrent ainsi du calife la charge qu'ils briguaient. À l'époque abbasside, al-Manṣūr n'accapara point la désignation du *cadi* de Fustāṭ sans avoir consulté les membres de la délégation de 154/771. Vers 194/810, une délégation partit à Bagdad dans le but de réclamer à al-Amīn la révocation du *cadi*, ce qu'elle obtint. Ces délégations participaient donc d'une gestion de l'empire par le dialogue et la négociation. Cette gestion restait néanmoins conditionnée à la soumission de l'Égypte au centre impérial, que symbolisaient les délégations destinées à porter au calife la *bay'a* des sujets provinciaux. Il convient donc, sans doute, de relativiser le pouvoir de négociation de ces délégations. Comme le souligne Ibn 'Abd al-Rabbih, la marge de manœuvre dont disposait le délégué était fixée par le souverain<sup>144</sup>. Les délégations exprimaient moins une forme d'autonomie locale, comme le conclut Lammens, que l'appartenance de la province à un empire unifié sous l'autorité du calife.

La composition des délégations étudiées peut enfin être lue comme un indicateur de l'évolution des équilibres sociopolitiques à Fustāṭ au cours des premiers siècles de l'hégire. Les mieux connues, celles de la fin de l'époque marwānide et du début de la période abbasside, révèlent notamment les recompositions sociales qui eurent lieu à Fustāṭ au gré des crises politiques qui ébranlèrent le califat. La révolution abbasside provoqua un renouvellement des élites, avec l'arrivée – parfois éphémère – de nouvelles figures sur le devant de la scène. Quelques aventuriers profitèrent des troubles, en s'alliant aux Abbassides, pour gagner le capital social qui leur faisait défaut jusque-là. D'autres élites ne purent conserver leur rang qu'au prix d'une reconversion, abandonnant le métier des armes, que le nouveau régime les voyait pratiquer d'un œil suspicieux, au profit d'une carrière de savant.

Ce n'est sans doute pas un hasard si les mentions de délégations s'interrompent pratiquement après Hārūn al-Raṣīd (r. 170-193/786-809). La répression des révoltes fiscales du Delta, sous son règne, nécessita l'envoi en Égypte de troupes ḥurāsāniennes qui commencèrent à modifier l'équilibre sociopolitique de la province. La quatrième *fitna*, au cours de laquelle l'Égypte échappa pendant plusieurs années au contrôle d'al-Ma'mūn, marqua un tournant plus radical dans la gouvernance égyptienne. Non seulement divers groupes arabes profitèrent de cette période de troubles pour contester le pouvoir des *wuḡūh* traditionnels, mais le rétablissement de l'ordre par 'Abd Allāh b. Ṭāhir b. al-Ḥusayn en 211/826 se traduisit, au final, par l'éviction

---

<sup>142</sup> C'est notamment le cas dans la Bible hébraïque, sous la forme « Miṣrayim ». Voir F. V. Greifenhagen, *Egypt on the Pentateuch's Ideological Map*, Sheffield Academic Press, Londres-New York, 2002, p. 272.

<sup>143</sup> L'expression *al-diyār al-miṣriyya*, omniprésente pour désigner l'Égypte dans les ouvrages tardifs comme al-Nuḡūm *al-zāhira* d'Ibn Taḡrī Birdī, ou les *Mawā'iz wa-l-i'tibār* d'al-Maqrīzī, n'apparaît jamais sous la plume des géographes du IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle, ni sous celle d'Ibn 'Abd al-Ḥakam et d'al-Kindī. La seule occurrence dans l'œuvre de ce dernier est due à un continuateur anonyme écrivant à propos de la conquête fatimide (al-Kindī, *Wulāt*, p. 298).

<sup>144</sup> Ibn 'Abd Rabbih, *al-Iqd al-farīd*, II, p. 3 (voir traduction *supra*).

des Arabes de l'armée et leur remplacement par des Turcs <sup>145</sup>. Le nouveau régime, « oppressif » selon les mots de Hugh Kennedy, ne laissait plus de place aux négociations permises par les délégations. Il faut attendre la fin des années 860 pour que des délégations égyptiennes réapparaissent dans les sources. Celle du gouverneur Arḥūz b. Ūlūg est peu significative : comme pour nombre de ses prédécesseurs, elle marque simplement le retour à Samarra d'un gouverneur révoqué et en quête de poste <sup>146</sup>. En revanche, Ibn Ṭūlūn (r. 254-270/868-884) rétablit vers 258/872 une délégation « à l'ancienne », dont l'identité des membres reste floue. Au moment même où il avançait d'un pas vers l'autonomie en s'emparant de l'administration financière, il envoya un groupe de cheikhs et de notables en Irak. Ceux-ci avaient pour mission de dire haut et fort combien les Égyptiens étaient satisfaits de lui <sup>147</sup>. Ibn Ṭūlūn, qui tenait manifestement à rassurer le calife al-Mu'tamid (r. 256-279/870-892) sur ses intentions, profita de cette délégation pour infiltrer des espions à la cour. Les quelques lignes qu'y consacre al-Balawī suggèrent que cette mission, qui instrumentalisait de supposés représentants des Égyptiens pour défendre les ambitions politiques personnelles d'Ibn Ṭūlūn, n'était plus qu'un mauvais pastiche des anciennes délégations.

---

<sup>145</sup> H. Kennedy, « Egypt as a Province of the Islamic Caliphate », p. 80-85.

<sup>146</sup> Ibn Taġrī Birdī, *al-Nuġūm al-zāhira*, II, p. 342.

<sup>147</sup> Al-Balawī, *Sīrat Aḥmad b. Ṭūlūn*, éd. Muḥammad Kurd 'Alī, al-Maktaba al-'arabiyya, Damas, 1939, p. 73. Sur le contexte, voir Z. M. Hassan, *Les Tulunides. Étude de l'Égypte musulmane à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, 868-905*, Établissements Busson, Paris, 1933, p. 51.



## ANNEXE 1

### LISTE CHRONOLOGIQUE DES DÉLÉGATIONS AUPRÈS DES CALIFES

*Nota bene* : Il est probable que de nombreux individus identifiés comme des délégués « isolés » aient en réalité participé à une délégation collective, incluant peut-être d'autres individus de la présente liste.

Date	Calife	Délégué(s)
c. 13-23/634-644	‘Umar	‘Amr b. al-‘Āṣ
c. 13-23/634-644	‘Umar	‘Amr b. al-‘Āṣ ‘Āmir Ğamal Autres Égyptiens
c. 20-21/641-642	‘Umar	Mu‘āwiya b. Ḥudayġ al-Kindī
24/644-645	‘Uṭmān	‘Amr b. al-‘Āṣ
c. 23-35/644-656	‘Uṭmān	Salmān b. Ma‘šar
<i>raġab</i> 35/janv. 656	‘Uṭmān	‘Abd Allāh b. Sa‘d b. Abī Sarḥ al-Qurašī al-‘Āmirī Des notables ( <i>wuġūh</i> ) de la province
c. 35-40/656-661	‘Alī	Sufyān b. Hānī’ b. Ğabr b. ‘Amr b. Sa‘d b. Ḍāḥir al-Ğayṣānī
c. 35-40/656-661	‘Alī	‘Abd Allāh b. Zurayr al-Ġāfiqī Iyās b. ‘Alī al-Ġāfiqī
c. 40-41/660-661	Mu‘āwiya	Mu‘āwiya b. Ḥudayġ al-Kindī ‘Ulayy/‘Alī b. Rabāḥ b. Qaṣīr al-Laḥmī
c. 40-60/660-680	Mu‘āwiya	Ṣummal b. ‘Awf al-Ma‘āfirī puis al-Ḥulayfi
c. 40-60/660-680	Mu‘āwiya	‘Āmir Ğamal
c. 40-60/660-680	Mu‘āwiya	‘Abd al-Raḥmān b. Usmayfa’/Usmayqa’/al-Sumayqa’ al-Sabā’ī
c. 40-60/660-680	Mu‘āwiya	Kurayb b. Abraha b. al-Ṣabbāḥ b. Maṭṭad al-Aṣḥabī
c. 40-60/660-680	Mu‘āwiya	Ḥassān b. Kurayb b. Yaṣraḥ/Layṣarḥ al-Ru‘aynī al-Ḥimyarī
c. 40-60/660-680	Mu‘āwiya	Zubayd b. ‘Abd al-Ḥawlānī
c. 40-60/660-680	Mu‘āwiya	‘Abd al-Raḥmān Abū l-Muhāġir al-Balhībī
<i>dū l-ḥiġġa</i> 43/mars 664	Mu‘āwiya	‘Utba b. Abī Sufyān ‘Ubāda b. Ṣummal b. ‘Awf al-Ḥulayfi al-Ma‘āfirī <i>Aṣrāf</i>
<i>c. rabī’ I</i> 47/mai 667	Mu‘āwiya	Maslama b. Muḥallad al-Anṣārī

64/683-684	Ibn al-Zubayr	Des kharijites
67/686-687	‘Abd al-Malik	‘Abd al-‘Azīz b. Marwān
75/694-695	‘Abd al-Malik	‘Abd al-‘Azīz b. Marwān
c. 65-85/685-705	‘Abd al-Malik	‘Ulayy/‘Alī b. Rabāḥ al-Laḥmī
c. 65-85/685-705	‘Abd al-Malik	‘Abd al-Raḥmān b. Qaysiyya (?) b. Kulṭūm al-Kindī al-Sawmī
c. 86/705	Al-Walīd I <sup>er</sup>	‘Abd al-Raḥmān b. Mu‘āwiya b. Ḥudayḡ al-Kindī al-Tuḡībī
<i>ṣafar</i> 88/janv. 707	Al-Walīd I <sup>er</sup>	‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Malik
90/709	Al-Walīd I <sup>er</sup>	‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Raḥmān b. Ḥuḡayra al-Ḥawlānī
92/711	Al-Walīd I <sup>er</sup>	Qurra b. Šarīk al-‘Absī Égyptiens
c. 86-96/705-715	Al-Walīd I <sup>er</sup>	Ismā‘īl b. Sufyān al-Ru‘aynī al-Ḥaḡrī al-A‘mā
c. 96-99/715-717	Sulaymān	Ismā‘īl b. Sufyān al-Ru‘aynī al-Ḥaḡrī al-A‘mā
c. 96-99/715-717	Sulaymān	‘Abd Allāh b. Yazīd b. ‘Abd Allāh b. Ḥudāmīr al-Šan‘ānī
c. 96-99/715-717	Sulaymān	‘Āšim b. Abī Bakr b. ‘Abd al-‘Azīz b. Marwān al-Umawī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Ismā‘īl b. Sufyān al-Ru‘aynī al-Ḥaḡrī al-A‘mā
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Hilāl b. ‘Abd al-Raḥmān
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Ḥabīb b. al-Šāhid al-Tuḡībī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Mūsā b. Wardān al-Qurašī al-‘Āmirī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Ḥumayd b. Ziyād al-Ašbaḥī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Ibrāhīm b. Sa‘d b. Šarāḥ al-Ma‘āfirī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	‘Abd al-Malik b. Ğunāda al-Qurašī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	‘Iyād b. Ğurayba/Ḥuzayma b. Sa‘d b. al-Ašbaḡ al-Kalbī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Kaḡīr b. Maysara
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Mu‘āwiya b. al-Rayyān al-Umawī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Abū Tawba al-Miṣrī
c. 99-101/717-720	‘Umar II	Sa‘īd b. Šurayḥ b. ‘Urwa/‘Uḡra al-Kindī al-Tuḡībī
105-125/724-743	Hišām	Sa‘īd b. Šurayḥ b. ‘Urwa/‘Uḡra al-Kindī al-Tuḡībī
<i>šawwāl</i> 107 ou 108/fév. 726 ou 727	Hišām	Al-Ḥurr b. Yūsuf b. Yaḥyā b. al-Ḥakam al-Qurašī

109/727-728	Hišām	‘Ubayd Allāh b. al-Ḥabḥāb
<i>c.</i> 109/727-728	Hišām	Ḥafṣ b. al-Walīd al-Ḥaḍramī
<i>c. muḥarram</i> 109/mai 727	Hišām	‘Abd al-Malik b. Rifā‘a al-Fahmī
<i>c.</i> 105-115/724-733	Hišām	Ġu‘tul b. Hā‘ān b. ‘Amr al-Ru‘aynī al-Qitbānī
<i>c.</i> 125/743	Al-Walīd II	Ḥafṣ b. al-Walīd al-Ḥaḍramī Al-Rabī‘ b. ‘Awn b. Ḥārīġa al-‘Adawī Raġā’ b. al-Ašyam b. Kamīš al-Ḥaḍramī
126/744	Yazīd III	‘Uqba b. Nu‘aym b. Šā‘id al-Kindī al-Sakūnī al-Tuġībī Fahd b. Mahdī al-Ḥaḍramī Muḥammad b. Šurayḥ b. Maymūn al-Mahrī ‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Raḥmān b. Mu‘āwiya b. Ḥudayġ al-Kindī Firās b. Ḥumayd al-Ḥaḍramī Al-Rabī‘ b. ‘Awn b. Ḥārīġa b. Ḥudāfa al-‘Adawī ‘Amr b. al-Ḥārīt b. Ya‘qūb b. ‘Abd Allāh al-Anšārī Hānī’ b. al-Munḍir al-Kalā‘ī
<i>av. ġumādā</i> II 127/mars 745	Marwān II	Ḥassān b. ‘Atāhiya b. ‘Abd al-Raḥmān al-Kindī
<i>c.</i> 127-132/744-750	Marwān II	Firās b. Ḥumayd al-Ḥaḍramī
<i>c.</i> 127-132/744-750	Marwān II	‘Abd al-Malik b. Marwān b. Mūsā b. Nuṣayr al-Laḥmī
<i>c.</i> 127-132/744-750	Marwān II	Al-Qāsim b. Sa‘īd b. Šurayḥ b. ‘Udra al-Tuġībī
133/750-751	Al-Saffāḥ	Al-Walīd b. ‘Abd al-‘Azīz b. al-Muṭṭalib ‘Īsā b. Šāfi‘ b. al-Sā‘ib Muḥammad b. Mu‘āwiya b. Buġayr b. Raysān al-Kalā‘ī ‘Abd al-A‘lā b. Sa‘īd b. ‘Abd Allāh b. Masrūq al-Ġayšānī Mu‘āwiya b. al-Zubayr b. ‘Abd Kulāl ‘Abd al-‘Azīz b. Wada‘a al-Ḥimyarī Muḥammad b. Mašhūr al-Azdī
<i>c.</i> 136-147/754-764	Al-Manšūr	Qurra b. ‘Abd al-Raḥmān b. Ḥaywīl b. Nāšira al-Ma‘āfirī D’autres Égyptiens
<i>ramaḍān</i> 154/août-sept. 771	Al-Manšūr	‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Raḥmān b. Mu‘āwiya b. Ḥudayġ al-Kindī ‘Ayyāš b. ‘Uqba b. Kulayb al-Yaġlibī al-Ḥaḍramī Ġawṭ b. Sulaymān al-Ḥaḍramī Hišām b. Ḥumayd b. Ḥalīfa b. Zur‘a b. Qurra al-Ru‘aynī

<i>ramaḍān</i> 184/sept.-oct. 800	Hārūn al- Rašīd	Al-Layṭ b. al-Faḍl al-Abīwardī
<i>ramaḍān</i> 185/sept.-oct. 801	Hārūn al- Rašīd	Al-Layṭ b. al-Faḍl al-Abīwardī
<i>c.</i> 194/810	Al-Amīn	Des Égyptiens
<i>ḡū l-qa'da</i> 254/oct.- nov. 868	Al-Mu'tazz	Arḥūz b. Ūlūg Ṭarḥān al-Turkī
<i>c.</i> 258/872	Al- Mu'tamid	Des cheikhs et des notables ( <i>wuḡūh</i> )

**ANNEXE 2**  
**Liste alphabétique des délégués égyptiens**

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
Anonymes Ḥaribtā (gens de) <sup>1</sup>			Qays b. Sa'd (gouverneur d'Égypte pour 'Alī ; au cours de l'année 37/657-658)	Délégation de pro-'uṭmāniens révoltés, que le gouverneur reçoit et honore.
Anonymes Kharijites égyptiens <sup>2</sup>			Ibn al-Zubayr (64/683-684)	Délégation de kharijites égyptiens qui, après la mort du gouverneur Sa'īd b. Yazīd al-Azdī, lui demandent de lui envoyer un gouverneur.
Anonymes Des Égyptiens <sup>3</sup>			Al-Amīn (c. 194/810)	Délégation envoyée par al-'Alā' b. 'Āṣim al-Ḥawlānī al-Ġudādī (Imam de la grande mosquée de Fustāt, celui-ci fut un temps vicaire du gouverneur al-Ḥasan b. al-Taḥṭāḥ, en 193/808 ; son grand-père maternel était considéré comme un <i>ṣarīf</i> en Égypte <sup>4</sup> ) et par Hāṣim b. Ḥudayġ al-Sakūnī <sup>5</sup> . La délégation a pour but de se plaindre des actions du cadī al-'Umarī, qui est révoqué. Elle ramène une lettre d'instructions du calife au nouveau cadī.
Anonymes Des cheikhs et des notables ( <i>wuġūh</i> ) <sup>6</sup>			Al-Mu'tamid (c. 258/872)	Délégation envoyée par Aḥmad b. Ṭūlūn pour chanter ses louanges devant le calife. Le gouverneur d'Égypte y joint des espions pour le renseigner sur la cour califale.

<sup>1</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 20 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 43.

<sup>2</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 41 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, IV.1, p. 379.

<sup>3</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 413.

<sup>4</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 146 ; Ibn Mākūlā, *al-Ikmāl fī raf' al-irtiyāb min al-mu'talif wa-l-muḥtalif fī l-asmā' wa-l-kunā wa-l-ansāb*, Dār al-kitāb al-islāmī, Le Caire, 1993, II, p. 268 ; Ibn Nāṣir al-Dīn, *Tawḍīḥ al-muṣṭabih fī ḍabṭ asmā' al-ruwāt wa-ansābi-him wa-alqābi-him wa-kunā-hum*, éd. Muḥammad Nu'aym al-'Araqsūsī, Mu'assasat al-risāla, Beyrouth, 1993, II, p. 235.

<sup>5</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 389.

<sup>6</sup> Al-Balawī, *Sīrat Aḥmad b. Ṭūlūn*, p. 73.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
‘Abd al-A‘lā b. Sa‘īd [b. ‘Abd Allāh b. Masrūq al-Ġayšānī <sup>7</sup> ]	162/778-779	Ġayšān	Al-Saffāh (133/750-751)	Membre de la délégation dirigée par al-Walīd b. ‘Abd al-‘Azīz afin de transmettre la <i>bay‘a</i> des Égyptiens. Sa mère est Ḥaṣna bint ‘Uṭmān b. ‘Abd al-Raḥmān b. As‘ad al-Sabā‘ī <sup>8</sup> . Il semble qu’il ne soit pas de la meilleure extraction : son mariage avec une femme des Banū ‘Abd Kulāl est dissolu en raison d’une absence de parité <sup>9</sup> . Fin <i>šawwāl</i> 132/juin 750, à l’arrivée de Marwān II en Égypte, il prend les armes pour les Abbassides en Haute-Égypte <sup>10</sup> . Pour le récompenser, Ṣāliḥ b. ‘Alī lui offre des concessions foncières à al-Maymūn et les villages d’Ahnās <sup>11</sup> . Le gouverneur Yazīd b. Abī Ḥātim l’envoie à la tête d’une cavalerie réprimer la révolte d’Abū Maymūn dans le Bilād al-Ḥabaša <sup>12</sup> .
‘Abd al-‘Azīz b. Marwān		Omeyyade	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ‘Abd al-Malik (67/686-687) <sup>13</sup></li> <li>• ‘Abd al-Malik (75/694-695) <sup>14</sup></li> </ul>	Gouverneur d’Égypte <sup>15</sup> .
‘Abd al-‘Azīz b. Wada‘a al-Ḥimyārī <sup>16</sup>		Ḥimyārī	Al-Saffāh (133/750-751)	Membre de la délégation dirigée par al-Walīd b. ‘Abd al-‘Azīz afin de transmettre la <i>bay‘a</i> des Égyptiens.
‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Malik <sup>17</sup>		Omeyyade	Al-Walīd ( <i>šafar</i> 88/janv. 707)	Gouverneur d’Égypte.

<sup>7</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 95 ; Ibn Yūnus, *Ta‘rīḥ*, I, p. 259.

<sup>8</sup> Ibn Yūnus, *Ta‘rīḥ*, I, p. 527.

<sup>9</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 367.

<sup>10</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 95.

<sup>11</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 101.

<sup>12</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 116.

<sup>13</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 49.

<sup>14</sup> Al-Ḍahabī, *Ta‘rīḥ al-islām*, II, p. 764 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā‘iz wa-l-i‘tibār*, I, p. 571.

<sup>15</sup> Sur ce gouverneur, voir J. Mabra, *Princely Authority*.

<sup>16</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 98.

<sup>17</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 59 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā‘iz wa-l-i‘tibār*, II, p. 49.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Raḥmān b. Ḥuḡayra al-Ḥawlānī <sup>18</sup>		Ḥawlān	*‘Umar b. ‘Abd al-‘Azīz (90/709)	Cadi d’Égypte et fils de cadi, envoyé par gouverneur Qurra b. Šarīk à propos de la judicature égyptienne. *NB : en 90/709, ‘Umar II n’était pas calife. Il s’agit plutôt d’al-Walīd I <sup>er</sup> .
‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Raḥmān b. Mu‘āwiya b. Ḥudayḡ b. Ğafna b. Qatīra b. Ḥārīṭa b. ‘Abd Šams b. Mu‘āwiya b. Ğa‘far b. Usāma b. Sa‘d b. Ašras b. Šabīb b. Sakūn b. Ašras b. Kinda al-Kindī al-Sakūnī al-Tuḡībī <sup>19</sup>	<i>šawwāl</i> 155/sept. 772	Tuḡīb	• Yazīd III • Al-Manšūr ( <i>ramaḡān</i> 154/août-sept. 771)	Gouverneur d’Alexandrie sous Hišām b. ‘Abd al-Malik. • Il part en délégation auprès de Yazīd b. al-Walīd lorsque le serment d’allégeance ( <i>bay‘a</i> ) lui est prêté, à la tête de <i>wuḡūh</i> Égyptiens <sup>20</sup> . Šālīḡ b. ‘Alī le nomme chef de la police pendant quelques jours, puis il retrouve ce poste sous le gouverneur Yazīd b. Ḥātīm en 144/762 <sup>21</sup> . Il devient vicaire de ce dernier en 147/765 pendant que le gouverneur accomplit le pèlerinage <sup>22</sup> , puis gouverneur d’Égypte de 152/769 à 155/772 <sup>23</sup> . • C’est au cours de sa délégation auprès d’al-Manšūr que ce dernier, en consultant ses membres, choisit le premier cadi d’Égypte qu’il nomme directement.
‘Abd Allāh b. Sa‘d b. Abī Sarḡ al-Qurašī al-‘Āmirī <sup>24</sup>	36 ou 37/656-658	Qurayš	‘Uṭmān ( <i>raḡab</i> 35/janv. 656)	Un des conquérants de l’Égypte ; il part en délégation quand il est gouverneur, à la tête des plus grands notables ( <i>wuḡūh</i> ) du <i>ḡund</i> . Il part prévenir ‘Uṭmān que des Égyptiens contestent sa politique.
‘Abd Allāh b. Yazīd b. ‘Abd Allāh b. Ḥuḡāmir al-Šan‘ānī <sup>25</sup>		<i>Mawlā</i> de Sabā’	Sulaymān b. ‘Abd al-Malik	<i>Faqīh</i> et homme pieux originaire de Šan‘ā’, il descendant des <i>abnā’</i> perses envoyés par Chosroès pour combattre les Abyssins. Son père a participé à la conquête de l’Égypte avec Saba’. Lors de la délégation, Sulaymān interroge ses membres sur les <i>ahl al-Maḡrib</i> . ‘Abd Allāh b. Yazīd devient cadi sous ‘Umar II.

<sup>18</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḡ madīnat Dimašq*, LXIII, p. 228.

<sup>19</sup> Al-Kindī, *Aḡbār quḡāt Mišr*, p. 369 ; Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḡ madīnat Dimašq*, XXIX, p. 321 ; Ibn Taḡrī Birdī, *al-Nuḡūm al-zāhira*, II, p. 17.

<sup>20</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḡ madīnat Dimašq*, XXIX, p. 321.

<sup>21</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 98, 111.

<sup>22</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 116.

<sup>23</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 117-118.

<sup>24</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 13-4 ; Ibn Yūnus, *Ta’rīḡ*, I, p. 269 ; Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḡ madīnat Dimašq*, XXVI, p. 29 ; al-Ḍahabī, *Ta’rīḡ al-islām*, II, p. 341 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā‘iẓ wa-l-i‘tibār*, II, p. 42.

<sup>25</sup> Al-Kindī, *Aḡbār quḡāt Mišr*, p. 338 ; Ibn Yūnus, *Ta’rīḡ*, I, p. 291 ; Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḡ madīnat Dimašq*, XXXIII, p. 385.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
‘Abd Allāh b. Zurayr al-Ġāfiqī <sup>26</sup>	80/699-700	Ġāfiq	‘Alī	Il fait partie des pro-‘Alī qui, d’Égypte, rejoignent ce dernier.
‘Abd al-Malik b. Ġunāda al-Quraṣī <sup>27</sup>		<i>Mawlā</i> de Qurayš	‘Umar b. ‘Abd al-‘Azīz	Secrétaire de Ḥayyān b. Surayġ (gouverneur financier). Ce dernier l’envoie à ‘Umar avec une lettre demandant s’il faut reporter la <i>ġizya</i> des Coptes décédés sur ceux qui leur survivent.
‘Abd al-Malik b. Marwān b. Mūsā b. Nuṣayr al-‘Amamī al-Laḥmī <sup>28</sup>		<i>Mawlā</i> de Laḥm	Marwān II	Il se rend en délégation auprès de Marwān, qui le nomme gouverneur d’Égypte.
‘Abd al-Malik b. Rifā‘a b. Ḥālid b. Tābit b. Zā‘in b. al-‘Aġlān b. ‘Abd Allāh b. Ṣubḥ b. Wāliba b. Naṣr b. Ṣa‘ṣa‘a b. Tā‘alaba b. Kināna b. ‘Amr b. al-Qayn b. Fahm b. ‘Amr b. Sa‘d b. Qays b. ‘Aylān al-Fahmī <sup>29</sup>	<i>muḥarram</i> 109/mai 727	Fahm	Hišām b. ‘Abd al-Malik	Gouverneur d’Égypte sous al-Walīd I <sup>er</sup> et Sulaymān. Après sa destitution par ‘Umar II, il se rend en délégation auprès de Hišām, qui le renomme gouverneur d’Égypte. Il meurt quinze jours plus tard.
‘Abd al-Raḥmān Abū l-Muhāġir al-Balhībī <sup>30</sup>		<i>Mawlā</i> de Tuġīb	Mu‘āwiya	Il fait partie des prisonniers de Balhīb sous ‘Umar ; les Banū l-A‘ġam b. Sa‘d b. Tuġīb l’affranchissent. Il perçoit un <i>‘aṭā’</i> de 200 dinars. Mu‘āwiya le nomme <i>‘arīf</i> des <i>mawālī</i> de Tuġīb. C’est lui qui va annoncer à Mu‘āwiya la conquête de Ḥaribtā. Mu‘āwiya lui offre une épée et lui fait construire un palais dans le quartier des Banū l-A‘ġam, dans le <i>zuqāq</i> al-Balhībī. Son palais porte l’inscription « ceci est le palais de ‘Abd al-Raḥmān, <i>sayyid</i> des <i>mawālī</i> de Tuġīb ».
‘Abd al-Raḥmān b. Mu‘āwiya b. Ḥudayġ b. Ġafna b. Qatīra b. Ḥārīṭa b. ‘Abd Šams	95/713-714	Kinda > Tuġīb	Al-Walīd (86/705 ?)	Cadi de Fustāt et préfet de police pour ‘Abd al-‘Azīz b. Marwān en 86/705. Il se rend en délégation auprès du calife pour lui apporter la <i>bay‘a</i> des Égyptiens. Après sa révocation de la judicature, il est nommé chef de la <i>murābaṭa</i> d’Alexandrie.

<sup>26</sup> Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 269 ; al-Dahabī, *Ta’rīḥ al-islām*, II, p. 840.

<sup>27</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVII, p. 8.

<sup>28</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVII, p. 167.

<sup>29</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVII, p. 16.

<sup>30</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XXXVI, p. 116.



Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
b. Mu'āwiya b. Ğa'far b. Usāma b. Sa'd b. Ašras b. Šabīb b. Sakūn b. Ašras b. Kinda al-Kindī al-Tuġībī <sup>31</sup>				
'Abd al-Raḥmān b. Qaysiyya (?) b. Kulṭūm b. Ḥubāša b. Hidm b. 'Āmir b. Ḥawlī b. Wā'il b. Sawm b. 'Adī b. Ašras b. Šabīb b. Ašras b. Kinda al-Kindī al-Sawmī <sup>32</sup>		Kinda > Banū Sawm b. 'Adī b. Naġīb	'Abd al-Malik	Il est compté parmi les <i>ašrāf</i> d'Égypte. 'Abd al-Malik l'interroge sur les meilleurs hommes d'Égypte.
'Abd al-Raḥmān b. Usmayfa' / Usmayqa' / al-Sumayqa' b. Wa'la al-Sabā'ī <sup>33</sup>		Sabā'	Mu'āwiya	<i>Šarīf</i> en Égypte à son époque. Il part ensuite en Ifrīqiyya, et il est considéré comme un rapporteur de hadīth.
Abū Tawba al-Miṣrī <sup>34</sup>			'Umar b. 'Abd al-'Azīz	Il se serait trouvé auprès de 'Umar b. 'Abd al-'Azīz à Alexandrie quand celui-ci accède au califat ; mais l'information paraît suspecte à Ibn 'Asākir qui, par ailleurs, n'a rien trouvé sur ce personnage.
'Āmir Ğamal <sup>35</sup>		<i>Mawlā</i> de 'Abd Allāh b. Yazīd b. Barda' al-Murādī al-Ğamalī <sup>36</sup>	• 'Umar • Mu'āwiya	Originaire du Yémen ou d'Arménie, c'est un ancien vendeur de vin. Il a participé à la conquête de l'Égypte (peut-être comme esclave). • 'Amr b. al-'Āṣ l'emmène avec lui lors d'une délégation auprès de 'Umar. • Il vient en délégation informer le calife Mu'āwiya du meurtre de Muḥammad b. Abī Bakr. Mu'āwiya l'inscrit pour un <i>'atā'</i> de 200 dinars et le nomme <i>'arīf</i> sur les <i>mawālī</i> de Maḍhiġ. Ses descendants deviennent des <i>ašrāf</i> en Égypte.

<sup>31</sup> Al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, II, p. 1133.

<sup>32</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXV, p. 352.

<sup>33</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 297 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXXIV, p. 207 .

<sup>34</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LXVI, p. 82.

<sup>35</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 253 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXVI, p. 135-6.

<sup>36</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXVI, p. 135.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
‘Amr b. al-‘Āṣ	42 ou 43/662 ou 664	Qurayš	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ‘Umar (2 fois)<sup>37</sup></li> <li>• ‘Uṭmān (24/644-645)<sup>38</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous ‘Umar, il est gouverneur d’Égypte, et se rend en visite auprès du calife avec une délégation d’Égyptiens.</li> <li>• Sous ‘Uṭmān, il est gouverneur de Basse-Égypte ; il part en délégation pour demander à être investi également de la Haute-Égypte, mais perd tout au profit de ‘Abd Allāh b. Sa’d.</li> </ul>
‘Amr b. al-Ḥārīt b. Ya‘qūb b. ‘Abd Allāh al-Anṣārī <sup>39</sup>	<i>šawwāl</i> 148/nov.-déc. 765	Mawlā de Qays b. Sa’d b. ‘Ubāda	Yazīd III	<i>Faqīh</i> égyptien important et bon orateur. Il fait partie de ceux qui portent à Yazīd III la <i>bay‘a</i> des Égyptiens. Il participe ensuite à une expédition contre Byzance avec Ṣāliḥ b. ‘Alī al-Hāšimī. Il est précepteur des fils de ce dernier.
Arḥūz b. Ūlūḡ Ṭarḥān al-Turkī <sup>40</sup>			Al-Mu‘tazz ( <i>ḏū l-qa‘da</i> 254/oct.-nov. 868)	Gouverneur d’Égypte. À sa révocation au profit d’Ibn Ṭūlūn, il part en délégation à Bagdad où le calife l’accueille et fait de lui un de ses officiers. Il est un temps préfet de police pour Yazīd b. Maṣṣūr al-Ru‘aynī <sup>41</sup> .
‘Āšim b. Abī Bakr b. ‘Abd al-‘Azīz b. Marwān al-Umawī <sup>42</sup>	133/751-752	Omeyyade	Sulaymān b. ‘Abd al-Malik	Lors de sa délégation, il est hébergé par ‘Abd al-Malik b. ‘Umar b. ‘Abd al-‘Azīz. Il est tué à Qalansuwa (près de Ramla) avec les derniers Omeyyades amenés d’Égypte.
‘Ayyāš b. ‘Uqba b. Kulayb b. Yaḡlib b. Kulayb al-Yaḡlibī al-Ḥaḍramī <sup>43</sup>	entre 144/761-762 et 152/769, ou en	Ḥaḍramawt	Al-Manṣūr ( <i>ramaḍān</i> 154/août-sept. 771)	Traditionniste égyptien, parfois considéré (sans doute à tort) comme l’oncle paternel de ‘Abd Allāh b. Lahī‘a <sup>44</sup> . Il rapporte le hadith d’après des successeurs ; Ibn al-Mubārak rapporte d’après lui, ainsi qu’Ibn Wahb et de nombreux autres savants. Il a été l’amiral de la flotte égyptienne pour Marwān II. On dit aussi qu’il a en même temps été gouverneur d’Alexandrie <sup>45</sup> . Il est membre de la délégation de ‘Abd Allāh b. ‘Abd al-Raḥmān b. Mu‘āwiya b. Ḥudayḡ.

<sup>37</sup> Ibn ‘Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 179 ; al-Kindī, *Wulāt*, p. 10.

<sup>38</sup> Ibn ‘Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 173-174 ; al-Kindī, *Wulāt*, p. 10 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā‘iz wa-l-i‘tibār*, II, p. 41.

<sup>39</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XLV, p. 455. Selon une autre version, il était d’origine médinoise et se serait installé en Égypte après que Ṣāliḥ b. ‘Alī l’y eut envoyé (Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XLV, p. 460), ce qui est incompatible avec son envoi auprès de al-Walīd II avec d’autres Égyptiens.

<sup>40</sup> Ibn Taḡrī Birdī, *al-Nuḡūm al-zāhira*, II, p. 342.

<sup>41</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 121.

<sup>42</sup> Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 250 ; Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XXV, p. 219.

<sup>43</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 369.

<sup>44</sup> Ibn Ḥaḡar, *Tahḏīb al-tahḏīb*, VIII, p. 177.

<sup>45</sup> Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 384-5 ; al-Ḍahabī, *Ta’rīḥ al-islām*, IV, p. 174.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
	160/776-777			
Fahd b. Maḥdī al-Ḥaḍramī <sup>46</sup>		Ḥaḍramawt	Yazīd III	Nommé sous-gouverneur du Delta par Ḥafṣ b. al-Walīd en en 125/742-3 <sup>47</sup> , il participe à la révolte des officiers favorables à Ḥafṣ b. al-Walīd, et est exécuté en 128/745 par le gouverneur al-Ḥawṭara b. Suhayl al-Bāhilī <sup>48</sup> . Il est membre de la délégation auprès de Yazīd III pour apporter la <i>bay'a</i> des Égyptiens.
Firās b. Ḥumayd al-Ḥaḍramī <sup>49</sup>	<i>muḥarram</i> 183/fév.-mars 799	Ḥaḍramawt	• Yazīd III • Marwān II	Membre de la délégation auprès de Yazīd III pour apporter la <i>bay'a</i> des Égyptiens. À son arrivée en Égypte, Ṣāliḥ b. 'Alī l'utilise comme officier ( <i>istaqwada-hu</i> ) <sup>50</sup> .
Ġawṭ b. Sulaymān al-Ḥaḍramī <sup>51</sup>		Ḥaḍramawt	Al-Manṣūr ( <i>ramaḍān</i> 154/août-sept. 771)	Membre de la délégation de 'Abd Allāh b. 'Abd al-Raḥmān b. Mu'āwiya b. Ḥudayġ. Il est adjoint au cadī par le gouverneur al-Walīd b. Rifā'a (r. 109-117/735-727), puis cadī en titre de 135 à 144/753 à 761. Il redevient cadī de 167 à 168/783 à 785 <sup>52</sup> .
Ġu'tul b. Hā'ān b. 'Amr b. al-Yaṭūb/al-Baṭūṭ al-Ru'aynī al-Qitbānī <sup>53</sup>	c. 115/733-734	Ru'ayn	Hišām b. 'Abd al-Malik	<i>Faqīh</i> et cadī du <i>ġund</i> en Ifrīqiyya pour Hišām ; il fait partie des dix savants envoyés par 'Umar II en Ifrīqiyya (Ġu'tul a pour mission d'y enseigner le Coran).
Ḥabīb b. al-Šāhid al-Tuġṭībī <sup>54</sup>	109/727-728	<i>Mawlā</i> de 'Uqba b. Baġara	'Umar b. 'Abd al-'Azīz	<i>Faqīh</i> et transmetteur de hadith.

<sup>46</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimāšq*, XLVIII, p. 462.

<sup>47</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

<sup>48</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84. Sur cette révolte, voir l'entrée de Raġā' b. al-Ašyam ci-dessous.

<sup>49</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 394 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimāšq*, XLVIII, p. 247. « Hawwāš b. Humayd al-Ḥimṣī » dans al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

<sup>50</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 393. *Istawfada-hu* dans Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimāšq*, XLVIII, p. 247.

<sup>51</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Miṣr*, p. 369.

<sup>52</sup> M. Tillier, « Deux papyrus judiciaires », p. 416-7.

<sup>53</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 89 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimāšq*, LXXII, p. 98.

<sup>54</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 106 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimāšq*, XII, p. 42 ; al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, III, p. 25.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
		b. Ḥārīṭa al-Tuġībī des Banū Qatīra		
Ḥaḥṣ b. al-Walīd b. Sayf b. ‘Abd Allāh b. al-Ḥārīṭ b. Ġabal b. Kulayb b. ‘Awf b. Ma‘āhir ... b. Ḥaḍramawt	( <i>ṣawwal</i> 128/juin- juil. 746)	Ḥaḍramawt > Banū ‘Awf b. Ma‘āhir	• Hišām b. ‘Abd al-Malik (vers 109/727-728) <sup>55</sup> • al-Walīd II (vers 125/743) <sup>56</sup>	• Plus noble Ḥaḍramī d’Égypte à son époque, il est employé par tous les califes après al-Walīd I <sup>er</sup> . Il exerce comme gouverneur pour Hišām pendant un mois, puis sous ses successeurs. Suite à sa révocation, il part en délégation auprès du calife, et Hišām l’envoie faire la guerre aux Turcs. En 119/737, il devient amiral de flotte égyptienne jusqu’en 122/739-740 <sup>57</sup> . • Devenu gouverneur militaire, il prend la tête d’une seconde délégation auprès d’al-Walīd II. Al-Walīd est tué alors qu’il n’est parvenu qu’en Syrie, et Yazīd III lui ordonne de rentrer en Égypte.
Hāni’ b. al-Munḍir al-Kalā’ī <sup>58</sup>	147/764- 765	al-Kalā’	Yazīd III	Historien et généalogiste, auteur de <i>Nasab Ḥimyar</i> <sup>59</sup> . Il est membre de la délégation envoyée auprès de Yazīd III pour apporter la <i>bay‘a</i> des Égyptiens
Ḥassān b. ‘Atāhiya b. ‘Abd al- Raḥmān b. Ḥassān b. ‘Atāhiya... b. Tuġṭb al- Kindī <sup>60</sup>		Kinda	Marwān II (av. <i>ġumādā</i> II 127/mars 745)	Gouverneur d’Égypte sous Hišām, puis révoqué. C’est après cette délégation auprès de Marwān II qu’il est renommé gouverneur d’Égypte.
Ḥassān b. Kurayb b. Yašrah/Layšarḥ b. ‘Abd Kulāl b. Kurayb b. Šuraḥbīl b. Yarīm b. Fahd b. Ma‘dī Karib b. Abī Šummar b. Abī Karib b. Šuraḥbīl b. Ma‘dī Karib b. Fahd b. ‘Arīb b. Šummar		Ru‘ayn	Mu‘āwiya	Il a fait la <i>hiġra</i> à l’époque de ‘Umar et a participé à la conquête de l’Égypte. On lui attribue des traditions apocalyptiques.

<sup>55</sup> Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 132 ; Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimāšq*, XIV, p. 447, 449.

<sup>56</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 83 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā’iz wa-l-i’tibār*, II, p. 52 ; Ibn Taġrī Birdī, *al-Nuġūm al-zāhira*, I, p. 292.

<sup>57</sup> Sur sa carrière, voir S. Bouderbala, *Ġund Mišr*, p. 288-289.

<sup>58</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

<sup>59</sup> Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 233 ; al-Ḍahabī, *Ta’rīḥ al-islām*, III, p. 999.

<sup>60</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimāšq*, XII, p. 436.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
b. Yar'iš b. Mālik b. Martād b. Natūf/Yanūf b. Hā'an b. Šuraḥbīl b. al-Ḥarīṭ b. Zayd b. Dī Šawb, Abū Kurayb al-Ru'aynī al-Ḥimyarī <sup>61</sup>				
Hilāl b. 'Abd al-Raḥmān <sup>62</sup>		Mawlā de Qurayš	'Umar b. 'Abd al-'Azīz	Il est envoyé en délégation par Ḥayyān b. Surayġ (gouverneur des finances pour 'Umar II en Égypte <sup>63</sup> ), qui lui confie une lettre au calife concernant les courses de chevaux.
Hišām b. Ḥumayd [b. Ḥalīfa b. Zur'a b. Qurra al-Ru'aynī] <sup>64</sup>		Ru'ayn	Al-Manšūr ( <i>ramaḍān</i> 154/août-sept. 771)	Il est membre de la délégation de 'Abd Allāh b. 'Abd al-Raḥmān b. Mu'āwiya b. Ḥudayġ. Son ancêtre Zur'a avait participé à la conquête de l'Égypte <sup>65</sup> .
Ḥumayd b. Ziyād al-Ašbahī <sup>66</sup>	Ap. 101/719- 720 ?	Banū Ḥasbāḥ	'Umar b. 'Abd al-'Azīz	Il se rend auprès du calife de la part du gouverneur Ayyūb b. Šaraḥbīl pour lui apporter une bonne nouvelle, et le calife augmente son <i>'aiā'</i> de 10 dinars.
Ḥurr (al-) b. Yūsuf b. Yaḥyā b. al-Ḥakam b. Abī l-'Āš b. Umayya b. 'Abd Šams al-Qurašī <sup>67</sup>		Omeyyade	Hišām b. 'Abd al-Malik ( <i>šawwāl</i> 107 ou 108/ fév. 726 ou 727)	Gouverneur d'Égypte. Il reste peu de temps auprès du calife et revient en Égypte en <i>qū l-qa'da</i> 107 ou 108/mars-avril 726 ou 727.

<sup>61</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XII, p. 444. Cf. Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 117.

<sup>62</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LXXIV, p. 97.

<sup>63</sup> Ibn Quṭlūbuġā, *al-Tiqāt mimman lam yaqa' fī l-kutub al-sitta*, éd. Šādī b. Muḥammad b. Sālim Āl Nu'mān, Markaz al-Nu'mān li-l-buḥūṭ wa-l-dirāsāt al-islāmiyya wa-taḥqīq al-turāṭ wa-l-tarġama, Sanaa, 2011, IV, p. 77.

<sup>64</sup> Al-Kindī, *Aḥbār quḍāt Mišr*, p. 369. Sur la généalogie de ce personnage, voir Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 140.

<sup>65</sup> Ibn Ḥaġar, *Raf' al-išr*, p. 296.

<sup>66</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 139 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XV, p. 283.

<sup>67</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 74 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XII, p. 356 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 51 ; Ibn Taġrī Birdī, *al-Nuġūm al-zāhira*, I, p. 259.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
Ibrāhīm b. Sa'd b. Šarāḥ al-Ma'āfirī <sup>68</sup>		Ma'āfir	'Umar b. 'Abd al-'Azīz	
'Isā b. Šāfi' b. al-Sā'ib			Al-Saffāḥ (133/750-751)	Membre de la délégation dirigée par al-Walīd b. 'Abd al-'Azīz afin de transmettre la <i>bay'a</i> des Égyptiens.
Ismā'il b. Sufyān al-Ru'aynī al-Ḥaġrī al-A'mā <sup>69</sup>	Ap. 101/719-720 ?	Ḥaġr Ru'ayn	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Al-Walīd</li> <li>• Sulaymān b. 'Abd al-Malik</li> <li>• 'Umar b. 'Abd al-'Azīz</li> </ul>	Il ne semble pas faire partie de délégations officielles, mais aller voir les califes de sa propre initiative pour obtenir d'eux de l'argent ; 'Umar II n'apprécie pas la méthode et le renvoie en le défrayant simplement pour son voyage <sup>70</sup> .
'Iyād b. Ġurayba/Ḥuzayma b. Sa'd b. al-Aṣbaġ al-Kalbī <sup>71</sup>		Kalb	'Umar b. 'Abd al-'Azīz	Sa mère est al-Ġāliya bt. 'Iyād b. al-Nu'mān b. Sabra al-Kalbī. Il est préfet de police ( <i>šurṭa</i> ) pour le gouverneur Ḥanzala b. Šafwān al-Kalbī (sous Hišām). Il devient ensuite commandant de la <i>rābiṭa</i> d'Alexandrie sous le gouverneur 'Abd al-Malik b. Marwān b. Mūsā b. Nuṣayr (sous Marwān II). Il est gouverneur de Barqa à partir de 138/755-756.
Iyās b. 'Alī al-Ġāfiqī <sup>72</sup>		Ġāfiq	'Alī	Il fait partie des pro-'Alī qui, d'Égypte, vont le rejoindre.
Kaṭīr b. Maysara <sup>73</sup>			'Umar b. 'Abd al-'Azīz	
Kurayb b. Abraha b. al-Šabbāḥ b. Maṭṭad al-Aṣbaḥī <sup>74</sup>		Banū Ḥasbāḥ	Mu'āwiya	Šarīf qui exerce comme gouverneur d'Alexandrie pour 'Abd al-'Azīz b. Marwān. Il semble avoir autorité sur au moins 500 hommes de Ḥimyar.
Layṭ (al-) b. al-Faḍl al-Abīwardī <sup>75</sup>			Al-Rašīd	Gouverneur d'Égypte. Chaque année, il part amener au calife le surplus du <i>ḥarāġ</i> (avec des cadeaux), jusqu'à la révolte du Ḥawf.

<sup>68</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, VI, p. 399.

<sup>69</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 42 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, VIII, p. 408.

<sup>70</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, VIII, p. 408-409.

<sup>71</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XLVII, p. 249.

<sup>72</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 53.

<sup>73</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, L, p. 61.

<sup>74</sup> Al-Ḍahabī, *Ta'rīḥ al-islām*, II, p. 877.

<sup>75</sup> Ibn Taġrī Birdī, *al-Nuġūm al-zāhira*, II, p. 113-114.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>ramaḍān</i> 184/ sept.-oct. 800</li> <li>• <i>ramaḍān</i> 185/ sept.-oct. 801</li> </ul>	
Marwān b. Ğahm/Ğa'far b. Ḥalīfa b. Buḥur b. Ḍubu' b. Aba/Utta b. Yaḥmid b. Mawhišul b. 'Uqub b. al-Layušarḥ b. Sa'd b. Zayd/Badr b. Šuraḥbīl b. Ḥuġr b. Zayd b. Mālik b. Zayd b. Ru'ayn al-Ru'aynī <sup>76</sup>		Ru'ayn	Plusieurs califes omeyyades non nommés.	Šarīf égyptien, orateur et poète. Il se prévaut des actions de son aïeul Buḥur auprès du Prophète.
Maslama b. Muḥallad b. al-Šāmit b. Niyār b. Lawḍān b. 'Abdūd b. Zayd b. Ṭa'laba b. al-Ḥazraġ al-Anšārī <sup>77</sup>		Anšār	Mu'āwiya (vers <i>rabi'</i> I 47/mai 667)	Sous le gouverneur 'Uqba b. 'Āmir, Maslama part en délégation auprès de Mu'āwiya et ce dernier le nomme gouverneur à la place de 'Uqba.
Mu'āwiya b. al-Rayyān al-Umawī <sup>78</sup>		Mawlā de 'Abd al-'Azīz b. Marwān	'Umar b. 'Abd al-'Azīz	
Mu'āwiya b. al-Zubayr b. 'Abd Kulāl			Al-Saffāḥ (133/750-751)	Membre de la délégation dirigée par al-Walīd b. 'Abd al-'Azīz afin de transmettre la <i>bay'a</i> des Égyptiens.
Mu'āwiya b. Ḥudayġ b. Ğafna b. Qatīra b. Ḥārīṭa b. 'Abd Šams b. Mu'āwiya b. Ğa'far b. Usāma b. Sa'd b. Ašras b. Šabīb b. al-Sakūn b. Ašras		Kinda > Tuġīb, Sakūn Appartient à 'Ufayr b. 'Adī b. al-Ḥārīṭ b. Murra b. Adad, dont la	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 'Umar</li> <li>• Mu'āwiya</li> </ul>	<p>Considéré comme un Compagnon, il fait la <i>hiġra</i> au temps d'Abū Bakr. Il est compté parmi les chefs d'al-Sakūn. Il commande l'armée de conquête en Ifrīqiya en 34/654-655, 40/660-661 et 50/670.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il amène à 'Umar la nouvelle de la prise d'Alexandrie.</li> <li>• Quand il arrive auprès de Mu'āwiya, les tentes (<i>qibāb</i>) ont été décorées de plantes odoriférantes (<i>rayḥān</i>).</li> </ul>

<sup>76</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 469 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LVII, p. 223. Sur sa généalogie, voir Ibn Mākūlā, *al-Ikmāl*, I, p. 208.

<sup>77</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 37 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LVIII, p. 54 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 46.

<sup>78</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, LIX, p. 30.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
b. Kinda al-Kindī / al-Ḥawlānī <sup>79</sup>		mère est Tuğīb bt. Ṭawbān b. Sulaym b. Ruhā' b. Maḍḥiğ, puis à Kinda <sup>80</sup>		
Muḥammad b. Mašhūr al-Azdī <sup>81</sup>		Azd	Al-Saffāḥ (133/750-751)	Membre de la délégation dirigée par al-Walīd b. 'Abd al-'Azīz afin de transmettre la <i>bay'a</i> des Égyptiens.
Muḥammad b. Mu'āwiya b. Buğayr b. Raysān al-Kalā'ī		al-Kalā'	Al-Saffāḥ (133/750-751)	Membre de la délégation dirigée par al-Walīd b. 'Abd al-'Azīz afin de transmettre la <i>bay'a</i> des Égyptiens. Grand notable de Fustāt, marié à la fille de Fahd b. Kaṭīr al-Ma'āfirī <sup>82</sup> , il perçoit un ' <i>aṭā</i> ' de 200 dinars. Il insulte cependant le gouverneur Abū 'Awn, qui réduit son ' <i>aṭā</i> ' à 120 dinars <sup>83</sup> . À son arrivée en Égypte fin 132/750, Šāliḥ b. 'Alī fait de lui son vicaire à Fustāt pendant qu'il poursuit la conquête. 'Ayyāš b. 'Uqba al-Ḥaḍramī l'a recommandé à lui <sup>84</sup> . Il abrite ensuite Rağā' b. Rawḥ b. Zinbā', partisan d'un révolté contre Šāliḥ b. 'Alī <sup>85</sup> . Plus tard, en <i>dū l-ḥiğğa</i> 141/avril 759, le gouverneur Muḥammad b. al-Aš'aṭ le nomme préfet de police et fait de lui son vicaire sur Fustāt lorsqu'il se rend à Alexandrie en 142/759-760 ; fin <i>ramaḍān</i> 143/janv. 761, il est confirmé comme préfet de police par le gouverneur Ḥumayd b. Qaḥṭaba <sup>86</sup> .
Muḥammad b. Šurayḥ b. Maymūn al-Mahrī <sup>87</sup>		Mahra	Yazīd III	Membre de la délégation auprès de Yazīd III pour apporter la <i>bay'a</i> des Égyptiens.

<sup>79</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ madīnat Dimašq*, LIX, p. 15 ; Ibn Tağrī Birdī, *al-Nuğūm al-zāhira*, I, p. 151.

<sup>80</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ madīnat Dimašq*, LIX, p. 18.

<sup>81</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 98.

<sup>82</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 104-105.

<sup>83</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 109.

<sup>84</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 96.

<sup>85</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 104.

<sup>86</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 108, 110.

<sup>87</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ madīnat Dimašq*, LIII, p. 245.



Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
				Il fait partie des chefs de la révolte en faveur de Ḥaḥṣ b. al-Walīd, et est exécuté en 128/745 par le gouverneur al-Ḥawṭara b. Suhayl al-Bāhili <sup>88</sup> .
Mūsā b. Wardān al-Quraṣī al-‘Āmirī <sup>89</sup>	117/735-736	<i>Mawlā</i> de ‘Abd Allāh b. Sa‘d b. Abī Sarḥ al-‘Āmirī	‘Umar b. ‘Abd al-‘Azīz	Sermonnaire ( <i>qāṣṣ</i> ) en Égypte, il est adjoint comme vicaire au grand responsable du <i>qaṣaṣ</i> , ‘Uqba b. Muslim al-Tuġībī. ‘Umar II semble avoir entretenu avec lui des liens d’amitié.
Qāsīm (al-) b. Sa‘īd b. Šurayḥ b. ‘Udra al-Tuġībī <sup>90</sup>		<i>Mawlā</i> des Banū Fahm b. Tuġīb	Marwān II	Grand orateur, secrétaire ( <i>kātib</i> ) au <i>dīwān al-ġund</i> .
Qurra b. ‘Abd al-Raḥmān b. Ḥaywīl b. Nāšira al-Ma‘āfirī <sup>91</sup>	147/764-765	Ma‘āfir	Al-Manšūr	Traditionniste considéré comme faible, il fait partie d’une délégation envoyée par les Égyptiens après l’arrivée au pouvoir des Abbassides. Il rapporte le hadīth d’après Yazīd b. Abī Ḥabīb et al-Zuhrī, et enseigne à al-Layṭ b. Sa‘d et al-Awzā‘ī. Quand Hišām b. ‘Abd al-Malik envoie en Égypte de nouvelles mesures de grain ( <i>ṣā‘</i> et <i>mudd</i> ), le <i>ṣā‘</i> est apporté dans la mosquée et passe de main en main. Qurra s’en empare et le jette par terre. Après la venue des Abbassides, lorsqu’il participe à cette délégation, al-Manšūr lui rappelle cet événement.
Qurra b. Šarīk al-‘Absī <sup>92</sup>		Ġatafān > ‘Abs	Al-Walīd (92/711)	Gouverneur d’Égypte, il prend tête d’une délégation avec des Égyptiens. Il revient en 93/711-712.
Rabī‘ (al-) b. ‘Awn b. Ḥārīġa b. Ḥuḍāfa b. Ġānim b. ‘Āmir b. ‘Abd Allāh b. ‘Ubayd b. ‘Uwayġ (ou Ġānim b. ‘Ubayd Allāh b. ‘Awf		Qurayš <sup>94</sup>	• Al-Walīd II • Yazīd III <sup>95</sup>	• Il fait partie de ceux qui portent à al-Walīd II la <i>bay‘a</i> des Égyptiens. • Délégation auprès de Yazīd III pour apporter la <i>bay‘a</i> des Égyptiens.

<sup>88</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84, 90. Sur cette révolte, voir l’entrée de Raġā’ b. al-Ašyam ci-dessous.

<sup>89</sup> Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 490-491 ; Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, LXI, p. 225.

<sup>90</sup> Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 397 ; Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XLIX, p. 57.

<sup>91</sup> Al-Ḍahabī, *Ta’rīḥ al-islām*, III, p. 953.

<sup>92</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 65.

<sup>94</sup> ‘Adī b. Ka‘b b. Lu‘ayy est considéré comme un ancêtre de ‘Umar b. al-Ḥaṭṭāb. Voir al-Sam‘ānī, *al-Ansāb*, IV, p. 167.

<sup>95</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
b. ‘Ubayd b. ‘Uwayġ) b. ‘Adī b. Ka‘b b. Lu‘ayy al-‘Adawī <sup>93</sup>				
Raġā’ b. al-Ašyam b. Kamīš al-Ḥaḍramī <sup>96</sup>	128/745	Ḥaḍramawt	Al-Walīd II	<p><i>Šarīf</i> en Égypte, il y occupe plusieurs postes officiels (<i>wilāyāt</i>). Le gouverneur Ḥafṣ b. al-Walīd le nomme sous-gouverneur de Haute-Égypte en 125/742-743 <sup>97</sup>. Lorsque le gouverneur Ḥassān b. ‘Atāhiya dissout les troupes (<i>furūd</i>) de son prédécesseur Ḥafṣ b. al-Walīd en 127/745, des officiers se révoltent. Ṭābit b. Nu‘aym al-Ġudāmī appelle à destituer Marwān II. Les habitants de Fustāt le soutiennent et Raġā’ b. al-Ašyam va assiéger le palais de Ḥassān b. ‘Atāhiya, qu’il fait expulser. Marwān II essaie ensuite d’envoyer Ḥanzala b. Šafwān al-Kalbī en Égypte comme gouverneur, mais Raġā’ b. al-Ašyam part à sa rencontre à la tête de troupes et l’empêche d’entrer à Fustāt. Marwān II envoie Ḥawṭara b. Suhayl al-Bāhilī comme gouverneur ; Raġā’ incite Ḥafṣ b. al-Walīd à résister, mais ce dernier refuse, et à son arrivée en 128/745, Ḥawṭara fait arrêter Ḥafṣ et Raġā’. Raġā’ est exécuté par Ḥawṭara b. Suhayl al-Bāhilī le 18 <i>muḥarram</i> 128/20 octobre 745 avec les autres chefs de la <i>fitna</i> <sup>98</sup>.</p> <p>Il fait partie de ceux qui portent à al-Walīd II la <i>bay‘a</i> des Égyptiens avec un groupe de <i>wuġūh</i>.</p> <p>Des poètes font son éloge. Son palais est le <i>dār al-silsila</i> qui se trouve à Ḥimyar près du Bi‘r al-naḥl.</p>

<sup>93</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XVIII, p. 77.

<sup>96</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XVIII, p. 92. Ibn ‘Asākir lui prête la *nisba* al-Ḥimyarī (ce qui est repris par le compilateur d’Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 175), mais al-Kindī, vraisemblablement plus au courant, le qualifie de Ḥaḍramī (al-Kindī, *Wulāt*, p. 89). La confusion vient peut-être des informations qui nous sont parvenues sur sa mère, qui était descendante d’un certain Mālik b. Ḥimyar (Ibn Yūnus, *Ta’rīḥ*, I, p. 176). Ibn ‘Asākir doute cependant de l’origine ḥimyarite de cette dernière et propose que son ancêtre était peut-être un individu plus récent que Ḥimyar. Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XVIII, p. 94.

<sup>97</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84.

<sup>98</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 85-90.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
Sa'īd b. Šurayḥ b. 'Urwa/'Uḍra al-Kindī al-Tuḡṭīb <sup>99</sup>		Mawlā des Banū Fahm de Tuḡṭīb	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 'Umar b. 'Abd al-'Azīz</li> <li>• Hišām b. 'Abd al-Malik</li> </ul>	Šarīf chez les <i>ahl Miṣr</i> , il est secrétaire ( <i>kātib</i> ) au <i>dīwān al-ḡund</i> <sup>100</sup> . Avec un groupe de Ḥaḍramawt, il est proche de Zabbān b. 'Abd al-'Azīz lors de la <i>fitna</i> de Ḥafṣ b. al-Walīd <sup>101</sup> . Il est aussi poète.
Salmān b. Ma'šar <sup>102</sup>		Mawlā d'al-Azd puis des Ḥaḡriyūn (= Ḥaḡr Ru'ayn)	'Uṭmān	Ce <i>šarīf</i> occupe une place éminente en Égypte auprès de 'Abd al-'Azīz b. Marwān.
Sufyān b. Hānī' b. Ḡabr b. 'Amr b. Sa'd b. Dāḡir al-Ḡayšānī <sup>103</sup>	Entre 65 et 85/685 et 704	Ḥalīf de Ḡayšān, il appartient à al-Ma'āfir.	'Alī	Il a participé à conquête de l'Égypte et rapporte d'après plusieurs Compagnons égyptiens. Il est pro-'Alī.
Šummal b. 'Awf al-Ma'āfirī puis al-Ḥulayfī <sup>104</sup>		Ma'āfir > Ḥulayfa	Mu'āwiya	Il a participé à la conquête de l'Égypte.
'Ubāda b. Šummal b. 'Awf al-Ḥulayfī al-Ma'āfirī <sup>105</sup>		Ma'āfir > Ḥulayfa <sup>106</sup>	Mu'āwiya	Né en Égypte après la conquête, il accompagne la délégation de 'Utba b. Abī Sufyān auprès de son frère Mu'āwiya.
'Ubayd Allāh b. al-Ḥabḥāb <sup>107</sup>		Salūl	Hišām b. 'Abd al-Malik (109/727-728)	Gouverneur d'Égypte. À l'occasion de cette délégation, le calife lui ordonne d'enrôler 3000 Qaysites.
'Ulayy/'Alī b. Rabāḥ b. Qašīr b. al-Qašāb/al-Qašīb b. Yuṭay'	114/732-733 ou 117/735-736	Laḡm > Azda > Banū l-Qašīb	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mu'āwiya</li> <li>• 'Abd al-Malik b. Marwān</li> </ul>	Né l'année du Yarmūk (15/636), il perd un œil à la bataille des Mâts. Il jouit d'un haut rang auprès du gouverneur 'Abd al-'Azīz b. Marwān. Ce dernier l'envoie en Ifrīqiya pour participer à sa conquête et il y meurt en <i>murābiṭ</i> .

<sup>99</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXI, p. 103.

<sup>100</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 208.

<sup>101</sup> Cf. al-Kindī, *Wulāt*, p. 87. Sur cette révolte, voir l'entrée de Raḡā' b. al-Ašyam ci-dessus.

<sup>102</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 216 (transcrit Salmān b. Maqšar).

<sup>103</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 214 ; al-Dāhabī, *Ta'rīḥ al-islām*, II, p. 894, 1027.

<sup>104</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 243.

<sup>105</sup> Ibn Yūnus, *Ta'rīḥ*, I, p. 257 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, XXVI, p. 208. Voir également Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 86 ; al-Kindī, *Wulāt*, p. 35-36.

<sup>106</sup> Ḥulayf chez al-Kindī, *Wulāt*, p. 36.

<sup>107</sup> Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 143 ; al-Kindī, *Wulāt*, p. 76 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, I, p. 214.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
b. Azda b. Ḥaḡar b. Ġazīla b. Laḥm al-Laḥmī <sup>108</sup>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre de la délégation vers Mu'āwiya pour lui prêter allégeance (<i>bay'a</i>) <sup>109</sup>, avec Mu'āwiya b. Ḥudayġ, depuis l'Ifriqiyya ; le calife les interroge sur les Égyptiens.</li> <li>• Il prend la tête de délégations vers 'Abd al-Malik, dans lesquelles il représente les Yamanites (<i>yafīdu li-l-Yamāniyya</i>) ; selon Ibn 'Asākir, il va plusieurs fois rencontrer 'Abd al-Malik.</li> </ul>
'Uqba b. Nu'aym b. Šā'id b. Bakr al-Ru'aynī <sup>110</sup>	128/745	Ru'ayn > Banū Zinbā' b. Marṭad <sup>111</sup>	Yazīd III	<p>Préfet de police en Égypte pour le gouverneur Ḥanzala b. Šafwān, puis Ḥafṣ b. al-Walīd (lors de ses deux mandats), il est vicaire de Ḥafṣ sur Fustāṭ pendant sa propre délégation <sup>112</sup>. Il participe à la révolte en faveur de Ḥafṣ b. al-Walīd et est exécuté en 128/745 par le gouverneur al-Ḥawṭara b. Suhayl al-Bāhili <sup>113</sup>.</p> <p>Sa mère est Umm 'Īsā bt. Mālik b. Yaḥmid al-Ru'aynī <sup>114</sup>.</p> <p>Il préside une délégation de <i>wuġūh</i> égyptiens auprès du calife Yazīd III pour apporter la <i>bay'a</i> des Égyptiens.</p>
'Utba b. Abī Sufyān <sup>115</sup>		Omeyyade	Mu'āwiya ( <i>dū l-ḥiġġa</i> 43/mars 664)	Gouverneur d'Égypte, il part en délégation sur demande du calife, son frère, quelques mois après sa désignation. Il est accompagné d' <i>ašraf</i> égyptiens ou, selon al-Kindī, des plus grands notables ( <i>wuġūh</i> ) du <i>ġund</i> . Il en profite pour récupérer l'administration du <i>ḥarāġ</i> qui avait été confiée à un autre. Le calife demande à un membre de la délégation ce qu'il pense du gouverneur.
Walīd (al-) b. 'Abd al-'Azīz b. al-Muṭṭalib <sup>116</sup>			Al-Saffāḥ (133/750-751)	Chef d'une délégation envoyée auprès du calife par le gouverneur Šāliḥ b. 'Alī, afin de transmettre la <i>bay'a</i> des Égyptiens.

<sup>108</sup> Ibn Yūnus, *Ta'riḥ*, I, p. 360-362 ; Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ madīnat Dimašq*, XLI, p. 474 ; al-Ḍahabī, *Ta'riḥ al-islām*, III, p. 284. Sur sa généalogie, voir Ibn Mākūlā, *al-Ikmāl*, I, p. 494.

<sup>109</sup> Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ madīnat Dimašq*, XLI, p. 477.

<sup>110</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 84 ; Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ madīnat Dimašq*, XL, p. 536.

<sup>111</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 81.

<sup>112</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 81, 82, 83, 86.

<sup>113</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 90. Sur cette révolte, voir l'entrée de Raġā' b. al-Ašyam ci-dessus.

<sup>114</sup> Ibn Yūnus, *Ta'riḥ*, I, p. 351.

<sup>115</sup> Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr*, p. 86 ; al-Kindī, *Wulāt*, p. 35-6 ; al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 45.

<sup>116</sup> Al-Kindī, *Wulāt*, p. 97. Cf. al-Maqrīzī, *al-Mawā'iz wa-l-i'tibār*, II, p. 55.

Personnage	Date de mort	Tribu	Délégation auprès de	Détails
Zubayd b. ‘Abd al-Ḥawlānī <sup>117</sup>		Ḥawlān > Banū Ya‘lā	Mu‘āwiya	Il a participé à la conquête de l’Égypte. Il combat aux côtés de Mu‘āwiya à Ṣiffīn, où il porte l’étendard de Ḥawlān. Il change ensuite de camp et rejoint ‘Alī.

---

<sup>117</sup> Ibn ‘Asākir, *Ta’rīḥ madīnat Dimašq*, XVIII, p. 305. Sur son clan, voir Ibn Mākūlā, *al-Ikmāl*, IV, p. 169.